

PERSPECTIVES

PERSPECTIVES SUR LES PLACEMENTS, LES IMPÔTS ET LE STYLE DE VIE DES SERVICES DE GESTION DE PATRIMOINE RBC



Dans cette édition

- Facteurs à considérer lors d'un transfert de patrimoine de son vivant ou par voie testamentaire
- Prioriser l'éducation financière chez les plus jeunes et les familles multigénérationnelles
- Reconnaître les risques numériques et comment mieux se protéger, soi-même et sa famille
- Comprendre les tâches et responsabilités dans le cadre d'une procuration
- Liste de contrôle de planification financière pour les aînés



Gestion
de patrimoine

Créer un legs durable

Le Programme de dons de bienfaisance RBC

Donner... l'essence même de notre humanité. Une expression profondément personnelle de nos croyances et de nos expériences de vie.

Les avantages :

- recevez un reçu pour don de bienfaisance équivalant à la valeur totale de vos contributions admissibles;
- recommandez une stratégie de placement pour votre fonds de dons de bienfaisance; en collaboration avec un conseiller RBC;
- recommandez des subventions du fonds aux œuvres de bienfaisance de votre choix, et ce, au moment qui vous convient;
- confiez toute la paperasse administrative à notre partenaire de programme, Fonds de Bienfaisance Canada;
- Vous permet de planifier vos dons de bienfaisance dès maintenant, à court terme ou dans le cadre de votre planification successorale.

Veuillez contacter votre conseiller
RBC pour plus d'information
ou visiter le site [http://www.
rbcwealthmanagement.com/ca/fr](http://www.rbcwealthmanagement.com/ca/fr)
pour trouver un conseiller RBC.



Gestion
de patrimoine

Du bureau de David Agnew

Le monde d'aujourd'hui est en constante évolution. Marqué par une ère de changements s'enchaînant à un rythme de plus en plus rapide, il peut s'avérer difficile de rester à l'affût des nouvelles informations et des tendances émergentes. Dans tous les aspects de la vie, qu'il s'agisse de l'économie, de l'éducation financière, de la technologie, du marché du travail, de la santé ou de mieux-être, il existe d'innombrables facteurs à considérer, que ce soit dans sa planification de patrimoine, ou pour pouvoir maintenir le cap sur notre futur.

Dans ce numéro de *Perspectives*, nous nous penchons sur l'importance de l'éducation pour vous aider, vous et votre famille, à être confiants et proactifs en matière de prise de décisions financière. À la lumière des importants changements démographiques en cours au sein de la population canadienne, ce numéro propose un article sur la santé et les soins de santé des aînés, explorant la réalité que les baby-boomers auront à faire face et de l'importance de se protéger avec une planification minutieuse. Dans « Le pouvoir de choisir », nous discutons également des avantages d'avoir une procuration valide en place et des facteurs à considérer pour choisir la bonne personne pour agir en son nom.

Ce numéro présente aussi notre « *Programme des connaissances financières* », lancé un peu plus tôt cette année par RBC Gestion de patrimoine. Ce programme a été élaboré pour combler les lacunes existantes concernant le moment opportun et la manière dont les jeunes des générations émergentes plus sont exposées aux apprentissages financiers, tout en reconnaissant qu'il n'est jamais trop tôt ou trop tard pour se doter de solides compétences en gestion financière. Plus précisément en lien avec ce programme, nous vous présentons un article adressé aux adolescents et millénaires, leur donnant de l'information et des stratégies inhérentes aux six concepts financiers suivants : budget, impôt, prêts, planification financière, placements et planification successorale.

Compte tenu des changements fiscaux récemment proposés pour les sociétés privées au Canada, nous vous présentons un guide qui décrit sommairement ces mesures et les répercussions qu'elles pourraient avoir sur de nombreux propriétaires d'entreprise. De plus, vous trouverez dans les prochaines pages des éléments à considérer quant au moment opportun de planifier le transfert de patrimoine et comment bien y intégrer les dons de bienfaisance et de philanthropie.

Enfin, dans « Assurer sa sécurité à l'ère du numérique », nous abordons la question de l'espace grandissant occupé par le numérique et de l'importance pour les personnes de tout âge d'être sensibilisé aux risques y étant associés.

Comme toujours, je vous encourage à discuter avec votre conseiller de RBC Gestion de patrimoine des sujets présentés dans ce numéro. N'hésitez pas à le consulter pour en apprendre davantage sur les stratégies de RBC Gestion de patrimoine et comment celles-ci pourraient vous aider, vous et votre famille, dès maintenant et dans le futur.



David Agnew, Chef de la direction
RBC Gestion de patrimoine Canada

Pour consulter
Perspectives en ligne,
veuillez visiter www.rbcwealthmanagement.com/ca/fr/perspectives.

Pour vous abonner à
Perspectives en ligne,
envoyez un courriel à
perspectives@rbc.com.



L'évolution du concept de propriétaire responsable

À RBC Gestion mondiale d'actifs, nous croyons que nous pouvons améliorer le rendement durable et à long terme de nos portefeuilles en agissant comme un propriétaire actif, dynamique et responsable.

L'intégration de critères environnement, société et gouvernance (ESG) dans notre processus décisionnel de placement a pour résultat une analyse améliorée des sociétés, qui ne se limite pas aux paramètres financiers traditionnels, permettant de mieux comprendre les risques et les occasions liés aux critères ESG.

QUE SONT LES CRITÈRES ESG ?



ENVIRONNEMENT (E)

Protection de l'environnement

Politiques de la société...



RESPONSABILITÉ SOCIALE (S)

Relations avec les employés, les clients et les collectivités



GOVERNANCE (G)

Pratiques de gouvernance

NOTRE APPROCHE

Notre engagement en faveur de l'intégration des critères ESG dans notre processus de placement s'applique à l'échelle de l'entreprise. Notre équipe spécialisée Gouvernance et investissement responsable s'efforce de faire progresser l'intégration des critères ESG en gérant et en coordonnant les recherches à ce sujet, en abordant les enjeux liés à ces critères avec les sociétés dans lesquelles nous investissons, en supervisant notre processus global de vote par procuration, en collaborant avec des investisseurs aux vues similaires et en entretenant un dialogue avec les législateurs et les organismes de réglementation.

Pour en savoir plus sur l'intégration des critères ESG à RBC Gestion mondiale d'actifs, rendez-vous à rbcgma.com/gir.



Gestion mondiale d'actifs

Partenaire d'expérience®

Fonds RBC | Fonds PH&N | Fonds BlueBay | FNB RBC

Veillez consulter votre conseiller et lire le prospectus ou le document *Aperçu du fonds* avant d'investir. Les placements en fonds communs peuvent entraîner des commissions, des frais de suivi et des frais et dépenses de gestion. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leurs rendements antérieurs ne sont pas nécessairement répétés. Les fonds RBC, les fonds BlueBay et les fonds PH&N sont offerts par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. et distribués par des courtiers autorisés.

® / ^{MC} Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence. © RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. 2018



« L'ÂGE N'EST-IL QU'UN CHIFFRE ? » **6**



AGIR AU MOMENT OPPORTUN **34**



LISTE DE CONTRÔLE DE PLANIFICATION FINANCIÈRE POUR LES ÂÎNÉS **12**



CRÉER UN IMPACT POSITIF DANS LA COLLECTIVITÉ **42**



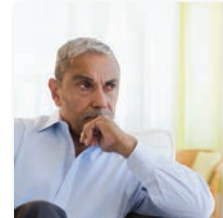
RECETTE : PÂTES PRIMAVERA AU SAUMON FUMÉ **17**



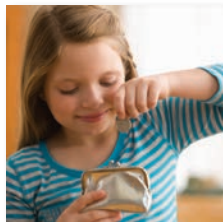
RECETTE : PIZZA PRINTANIÈRE ÉPICÉE **49**



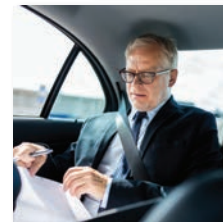
LE PROGRAMME DES CONNAISSANCES FINANCIÈRES DE RBC GP **18**



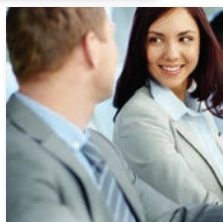
LE POUVOIR DE CHOISIR **51**



6 PRINCIPES DE COMPÉTENCES FINANCIÈRES **24**



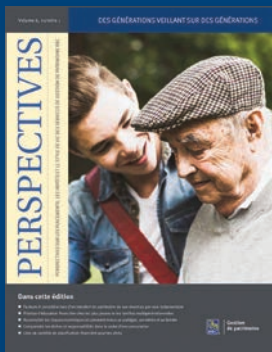
CHANGEMENTS FISCAUX CONCERNANT LES SOCIÉTÉS PRIVÉES AU CANADA **58**



OBJECTIF AVENIR RBC **32**



AMÉLIORER SA SÉCURITÉ À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE **62**



Volume 6, numéro 1

Publication de Services de gestion de patrimoine RBC

Des questions, des commentaires ou s'abonner à *Perspectives* en ligne : Envoyez un courriel à perspectives@rbc.com

Page des Archives – *Perspectives* : <https://www.rbcwealthmanagement.com/ca/fr/perspectives>



« L'âge n'est-il qu'un chiffre? »

Une analyse des réalités sur le plan de la santé associées avec le vieillissement et les impacts potentiels de l'omission d'une planification financière.

VÉRITÉ FICTION ?

De tous les groupes d'âge, le segment démographique qui connaît la croissance la plus rapide au Canada est celui des centenaires.¹ **VÉRITÉ**

D'ici 2038, il est prévu que 1,1 million de Canadiens seront atteints de démence.³ **VÉRITÉ**

En Ontario, par exemple, on s'attend à ce que les listes d'attente pour certains établissements de soins aux personnes âgées doubleront au cours des six prochaines années. Par conséquent, plus de personnes devront absorber les coûts de soins à domicile, un fardeau (émotif et financier) qui retombe souvent sur les enfants de la personne vieillissante.⁵ **VÉRITÉ**

Bien qu'il soit difficile d'en estimer précisément la fréquence, étant donné la sous-déclaration d'incidents et le peu de sensibilisation au phénomène, les données indiquent que plus de 10 pour cent des aînés ont été victimes d'une forme quelconque de maltraitance.⁴
VÉRITÉ

Les coûts mensuels de résidences pour aînés au Canada s'échelonnent de 1 500 \$ à 5 000 \$ par mois. Toutefois, si une personne était atteinte de démence ou d'Alzheimer, ce coût bondirait à 3 000 \$ jusqu'à 7 000 \$ par mois.² **VÉRITÉ**

La plupart des Canadiens ont des plans appropriés en place pour se protéger, eux-mêmes et leurs finances, à un âge plus avancé, et ont tenu compte de facteurs associés à l'âge dans leur planification de retraite et leur planification successorale. **FICTION**

L'âge d'or. Liberté 65. Les joies de la retraite.

Ces énoncés couramment utilisés et familiers brossent un portrait relativement positif de la retraite en général. Ils représentent aussi une tendance naturelle chez plusieurs d'entre nous quant à ce que nous espérons et nous envisageons pour ces années, qu'il s'agisse de disposer de plus de temps pour voyager, de passer du temps de qualité en famille ou de s'adonner à de nouveaux loisirs. Et bien qu'il soit important d'anticiper avec intérêt et d'identifier ses objectifs pour cette étape de vie, ceux-ci doivent être soupesés attentivement en fonction d'une planification pour les imprévus, particulièrement à la lumière des réalités émergentes au Canada en matière de santé et de soins de santé pour les aînés. Alors que ce segment démographique des aînés continue de croître, Statistique Canada indiquant que les aînés (les 65 ans et plus) représenteront 20 pour cent de la population d'ici 2024, et environ le quart d'ici 2036.⁶ Il en sera de même en ce qui concerne les défis liés à la santé et aux soins aux aînés, avec des impacts importants tant aux niveaux sociétal qu'individuel.

Malgré le fait que l'on publie de plus en plus de données sur la santé et le vieillissement, et que les réalités à propos des coûts croissants des soins de santé et des soins aux aînés tiennent de plus en plus de l'évidence, la planification individuelle à cet égard semble être à la traîne, ce qui suggérerait que nombreux sont ceux qui n'ont pas encore reconnu cette connexion cruciale. Chez de nombreuses personnes, considérer les imprévus associés avec le vieillissement peut s'avérer une source réelle d'inconfort (et avec raison) qui, malheureusement, constitue souvent une entrave sérieuse à une planification. Cependant, bien qu'il puisse sembler plus facile d'éviter de tels sujets difficiles, le fait d'ignorer des préoccupations potentielles futures sur le plan de la santé dans le cadre de votre planification ne peut qu'augmenter vos risques personnels, financiers et familiaux à long terme.

Comprendre les réalités associées à la santé des aînés

Dans les discussions sur la santé des aînés, une des premières statistiques mentionnées est la tendance à une espérance de vie plus longue chez les Canadiens (présentement de 79 ans chez les hommes et de 83 ans chez les femmes, la moyenne nationale étant d'environ 82 ans — en hausse des 77 ans constatés en 2002, par exemple).⁷ Aussi, bien que la possibilité d'une espérance de vie toujours plus grande est très pertinente, il est aussi important de se demander ce que cela peut signifier pour sa propre situation et des répercussions possibles sur ses plans et objectifs. En d'autres mots, au-delà d'une planification globale pour une durée de vie plus longue, quels défis ou changements pouvant survenir au cours de ces années devront être considérés dans sa planification ? « Une des premières choses que les personnes doivent considérer est que non seulement pourraient-ils vivre plus longtemps, mais qu'ils pourraient ne pas vivre en santé plus longtemps, » selon Leanne Kaufman, chef de Successions et Fiducies RBC. « Lorsqu'il s'agit de ces années plus avancées, il semble y avoir une marge importante entre vivre et vivre en santé, ainsi que les coûts associés à une telle situation. Par conséquent,





au-delà de l'âge en tant que simple chiffre, il s'agit d'augmenter la prise de conscience, de tout un chacun, de ce que ces années peuvent impliquer du point de vue de la santé » d'expliquer madame Kaufman.

Pour ce qui est des réalités associées à la santé cognitive, la démence, par exemple, est présentement la première cause d'invalidité chez les Canadiens âgés de 65 ans et plus. En effet, cette maladie affecte 20 pour cent des adultes avant l'âge de 80 et plus de 40 pour cent avant l'âge de 90.⁸ Quant à la santé physique, la recherche démontre que 88 pour cent des adultes plus âgés ne sont pas suffisamment actifs, et que quatre adultes sur cinq âgés de plus de 65 ans souffrent d'au moins une condition chronique.⁹ Par ailleurs, bien que des statistiques comme celles-ci puissent sembler décourageantes, le plus important est de se rappeler que plusieurs facteurs de risque pour la santé associés à l'âge peuvent être changés et qu'il existe des mesures que l'on peut prendre pour combattre certaines conditions de santé. Ainsi, plusieurs personnes — de tout âge — auraient intérêt, tout d'abord, à réfléchir au vieillissement de façon plus holistique puis, à adopter une approche double vis-à-vis la longévité : premièrement, de ne rien négliger afin de prioriser la santé et le mieux-être dans leur vie, et deuxièmement, de manière parallèle, de se doter de plans appropriés pour faire face à tout imprévu sur le plan de la santé.

Faire des choix et aborder des sujets difficiles

Lorsqu'il s'agit des soins, un bon point de départ consiste à comprendre les options qui nous sont disponibles —des collectivités de retraités aux soins de longue durée, en passant par les résidences avec services de soutien et les soins à domicile— ainsi que les coûts et les types de soins et de modes de vie associés avec chacune de ces options. Tel que le mentionne madame Kaufman, « Plusieurs personnes ne connaissent pas véritablement ces coûts, particulièrement si elles n'ont pas eu l'occasion de se familiariser avec ceux-ci, par exemple, dans le cas d'un membre de la famille ou d'un être cher plus âgé ». Toutefois, il est essentiel de reconnaître les avantages importants associés au fait de prendre des mesures proactives pour ce qui est de déterminer les soins souhaités et ce qu'il en coûtera. Ces renseignements vous aideront à déterminer les montants dont vous aurez besoin à la retraite et à un âge avancé, ce qui permettra d'éclairer les décisions que vous prendrez à plus court terme en matière de transfert de patrimoine ou de dons testamentaires par exemple.

Il n'y a aucun doute que des discussions sur ses volontés et ses intentions à propos de vieillissement ou une situation d'invalidité provoqueront

Pour plus d'information sur le mieux-être cognitif et physique, et comment maintenir un mode de vie sain indépendamment de son âge, veuillez consulter l'article paru dans le numéro du printemps 2017 de *Perspectives* et intitulé « Promouvoir la santé cérébrale à tout âge, » à <https://www.rbcwealthmanagement.com/ca/fr/research-insights/promouvoir-la-sante-cerebrale-a-tout-age/detail/> ainsi que l'article paru dans le numéro de l'automne 2016 de *Perspectives* et intitulé « Le choix de demeurer actif et en santé » à <https://www.rbcwealthmanagement.com/ca/fr/research-insights/le-choix-de-demeurer-actif-et-en-sante/detail/>

un niveau d'inconfort variable selon les personnes impliquées, mais madame Kaufman offre un message cohérent à cet égard : « La question de sensibilisation est tellement essentielle. Lorsqu'un membre de la famille ou un très bon ami est confronté à une telle décision, sans connaître les volontés de la personne, cela risquerait fort de le rendre très nerveux et inconfortable, particulièrement si la décision impliquait des soins personnels ». Tenir ces discussions dès que possible s'avérera très avantageux, tant d'un point de vue émotif que pratique, et vous procurera la tranquillité d'esprit lorsque vous mettrez en place des plans plus officiels à cet effet.

Une des meilleures méthodes disponibles pour protéger son mieux-être et ses finances consiste en une procuration (désignée de mandat de protection au Québec), et ce, aussi bien pour ses biens que pour ses soins personnels. Cependant, malgré les statistiques irréfutables sur les déclin cognitif et physiques qui accompagnent souvent le vieillissement, la plupart des Canadiens ne se sont pas dotés d'une procuration valide, un rapport indiquant que 70 pour cent des Canadiens n'avaient pas une telle procuration.¹⁰ Tel que mentionné par madame Kaufman, cette situation pourrait surtout s'expliquer par le fait qu'on ne comprend tout simplement pas les risques associés au fait de devenir invalide. « Sans une procuration valide, vous n'aurez aucun contrôle sur qui et comment on agira en votre nom. Sans ce document, la réalité est que, à moins d'une décision d'un tribunal, personne ne sera autorisé à prendre connaissance de vos affaires financières ni à les gérer en votre nom », explique-t-elle.

« D'un point de vue pratique, il est également très important de s'assurer que la personne que vous désignez pour agir en votre nom dans une procuration comprenne bien en quoi consiste ce rôle et accepte de l'assumer », d'ajouter madame Kaufman. « On doit les informer de ce qu'implique le rôle, afin d'éviter qu'ils ne se sentent obligés de l'assumer ou qu'ils refusent de le faire le moment venu, ce qui pourrait créer des problèmes et des conflits potentiels, à moins que vous n'ayez désigné un substitut. »

Ensuite, il sera crucial de communiquer ces décisions aux membres de votre famille et autres personnes impliquées, de sorte que vos volontés et vos intentions soient claires pour tous. « Et, en fin de compte, », de rappeler Leanne Kaufman, « une seule et unique conversation ne pourra suffire, étant donné que les besoins et les points de vue

Ce numéro de *Perspectives* inclut un article en lien avec celui-ci, intitulé « Le pouvoir de choisir », lequel consiste en une discussion détaillée sur les procurations et de l'information sur le choix et les responsabilités d'un mandataire à la page 51.

peuvent changer au fil du temps. Par conséquent, une fois que vous aurez pris ces décisions, il sera important de poursuivre le dialogue. »

Impacts sur la génération sandwich

Lorsqu'il s'agit de défis associés à l'âge, bien qu'on ne se penche souvent que sur les aînés eux-mêmes, il existe un autre segment démographique qui en ressent sérieusement les répercussions, et ce sont les membres de la génération sandwich (soit ceux qui prennent soin d'un parent ou d'un aîné vieillissant tout en s'occupant de leurs enfants à la maison). Présentement, au Canada, il est estimé qu'environ 5,5 millions de personnes agissent comme aidants d'un membre de la famille ou d'un ami plus âgé, 60 pour cent de celles-ci jonglant avec un travail rémunéré et la prestation de soins, et 25 pour cent dépensant personnellement plus de 2 000 \$ annuellement pour le bénéficiaire des soins.¹¹ Les pressions et le fardeau, tant émotifs que financiers, sur cette génération sont importants et servent à mettre en évidence les répercussions négatives qui peuvent survenir lorsque des plans appropriés ou des décisions en matière de soins n'ont pas été prévus ou communiqués à l'avance, ou que des fonds n'ont pas été attribués à des dépenses éventuelles de soins à un âge plus avancé.

Pour plusieurs personnes de cette génération qui supportent le fardeau d'agir comme mandataire pour leur parent vieillissant ou qui leur procurent des soins de quelque façon, la situation dans son intégralité peut leur sembler accablante et prendre énormément de leur temps. Par ailleurs, comme le souligne madame Kaufman, « Cela peut aussi aider à sensibiliser certaines personnes à ces réalités. En effet, lorsqu'il est question d'expériences de vie, rien ne vaut une expérience personnelle. Pour ces personnes qui sont impliquées dans ce processus avec leurs parents ou des êtres chers vieillissants, cela peut aussi leur apporter une bien meilleure compréhension de leurs options en matière de soins, des défis que présente le système de soins, des coûts qui y sont associés et des conséquences que ces décisions et ces soins feront subir aux membres de la famille qui en prennent la charge. »

Par conséquent, et indirectement, bien qu'il soit très difficile de vivre une telle situation avec un être cher, cela peut apporter une vision de ce que peut entraîner cette étape de vie. Ce serait également une occasion pour d'autres membres de la famille de réfléchir et de mettre en application ces renseignements et cette sensibilisation dans leur propre planification. En modifiant notre point de vue à cet égard et en choisissant d'être proactif,



on peut en retirer les bénéfices associés au fait de s'assurer que son bien-être financier et personnel sera mieux protégé et que nos volontés et nos intentions seront respectées, peu importe ce que nous réserve l'avenir à un âge avancé.

Qu'est-ce que la maltraitance des personnes âgées ?

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), par maltraitance des personnes âgées, on entend « un acte unique ou répété, ou l'absence d'intervention appropriée, dans le cadre d'une relation censée être une relation de confiance, qui entraîne des blessures ou une détresse morale pour la personne âgée qui en est victime. La maltraitance des personnes âgées peut prendre diverses formes telles que les violences physiques, psychologiques ou morales, sexuelles et financières. » Il peut aussi s'agir de violation de droits et de libertés de même que de négligence. Certains des facteurs qui contribuent à rendre des adultes plus âgés plus vulnérables aux diverses formes de maltraitance sont les troubles cognitifs, des conditions physiques et la dépendance sur autrui pour ses soins, l'incapacité à exprimer ses volontés, le manque de choix, l'isolation et la vulnérabilité économique.

Tendances croissantes en matière de maltraitance des aînés

La maltraitance des aînés, dans toutes ses formes, demeure un sujet largement incompris de plusieurs et auquel peu sont sensibilisés, mais la réalité est que les cas déclarés de maltraitance sont à la hausse, au pays et mondialement. Plus particulièrement au Canada, les taux semblent malheureusement être en croissance, reflétant l'expansion de ce segment démographique (les cas déclarés ont presque doublé au cours des 10 dernières années), bien qu'on estime qu'un cas seulement sur cinq est déclaré, ce qui fait que l'enjeu est vraisemblablement beaucoup plus étendu et silencieux, que la plupart ne le réalisent.¹²

C'est en 2002, que l'OMS a noté pour la première fois qu'il y avait une preuve toujours plus abondante de maltraitance envers les aînés et que celle-ci était devenue un problème de santé publique et social, demeurant toutefois généralement ignoré et sous-estimé partout à travers le monde.¹³ Depuis, il y a eu une émergence graduelle d'initiatives et d'organisations qui se sont penchées sur la question de la prévention de la maltraitance des aînés et de la sensibilisation de tous et chacun à cette question. Une organisation qui s'y est consacrée est le *International Network for the Prevention of Elder Abuse*. C'est d'ailleurs ce réseau, de concert avec l'OMS, qui a lancé la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées (JMSMPA) le 15 juin 2006, dans le cadre du Plan d'action international des Nations Unies pour reconnaître le phénomène de la maltraitance des aînés.

Depuis le lancement de la JMSMPA, les pays et les collectivités à l'échelle mondiale ont contribué à accroître les efforts de sensibilisation à cet enjeu en partageant de l'information, des ressources et des services visant à améliorer la sécurité et le bien-être des aînés. Célébrée le 15 juin de chaque année, une multitude d'activités, d'ateliers de travail et d'événements ont lieu dans le cadre de cette journée qui a pour but de mobiliser les collectivités et de sensibiliser davantage la population à cet enjeu. Au Canada, toutes ces initiatives sont planifiées par diverses organisations provinciales et territoriales comme *Elder Abuse Ontario* et la *BC Association of Community Response Networks*. Et au plan national, le Réseau canadien pour la prévention du mauvais traitement des aînés (RCPMTA) sert de plaque tournante pour mettre en contact les particuliers et les organisations, accroître la sensibilisation à cette question et encourager le partage de renseignements fiables afin de prévenir la maltraitance des aînés.

Veillez visiter le site <https://cnpea.ca/fr/> pour des ressources, outils et renseignements additionnels sur la maltraitance des personnes âgées.

L'exploitation financière des aînés

Selon Santé Canada, de toutes les formes de mauvais traitements envers les aînés, l'exploitation financière tend à être la forme la plus courante, avec plus de 60 pour cent des cas déclarés étant de nature financière.¹⁴ Aussi, bien que la plupart d'entre nous pensons que cela ne pourrait jamais nous arriver ou, dans le cas contraire, que le malfaiteur serait un étranger — suite à une fraude téléphonique ou par l'entremise de l'Internet, par exemple — la réalité, malheureusement, est que dans plusieurs cas, ce sont des membres de la famille, des aidants ou des amis qui tirent profit des finances de l'aîné. « C'est la nature humaine qui veut que l'on fasse confiance à ceux qui nous entourent et de présumer qu'ils ont nos intérêts à cœur », souligne madame Kaufman, « mais de nombreux facteurs peuvent influencer notre jugement à prendre des décisions, incluant le stress des aidants, des conflits familiaux ou une dynamique familiale complexe, des pressions financières associées à la prestation d'aide ou de soins ou encore, le manque de compétences financières, sans parler des bouleversements émotifs que peuvent souvent entraîner des conditions de santé liées au vieillissement ou des situations d'incapacité au sein d'une famille ».

Tel que souligné par madame Kaufman, « Il peut être difficile de remettre en question sa façon normale de penser et c'est pourquoi il est si crucial de bien comprendre l'importance de mettre en place des plans aussi tôt que possible et de réfléchir très sérieusement au choix de la personne qui agirait en votre nom, si vous deveniez incapable de prendre ces décisions par vous-même ».

Pour plus de renseignements sur l'exploitation financière des aînés, veuillez consulter l'article de RBC Gestion de patrimoine intitulé « Comment reconnaître – et prévenir – l'exploitation financière des aînés » à <https://www.rbcwealthmanagement.com/ca/fr/research-insights/comment-reconnaitre-et-comment-eviter-l'exploitation-financiere-des-aines-/detail/>.

Pour plus d'information sur la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées, veuillez visiter le site <https://cnpea.ca/fr/la-maltraitance-qui-est-ce-que-c-est/journee-internationale-de-sensibilisation-aux-abus-envers-les-aines>.

Pour une liste complète des réseaux provinciaux et territoriaux de prévention de la maltraitance des personnes âgées et pour trouver de l'information sur comment s'impliquer dans sa collectivité, veuillez vous rendre à <https://cnpea.ca/fr/échange-de-connaissances/reseaux>.



Références ;

1. <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016004/98-200-x2016004-fra.cfm>
2. <https://www.aplaceformom.com/canada/how-to-pay-for-senior-housing> (en anglais seulement)
3. <https://www.bcli.org/wordpress/wp-content/uploads/2017/11/171115-Vulnerable-Investor-Paper-FINAL.pdf> (en anglais seulement)
4. <http://nationalseniorsstrategy.ca/the-four-pillars/pillar-1/addressing-ageism-elder-abuse-and-social-isolation/> (en anglais seulement)
5. <http://betterseniorscare.ca/nursing-home-wait-list-hit-50000-next-6-years-advocates-warn/> (en anglais seulement)
6. <http://www.statcan.gc.ca/pub/91-520-x/2010001/aftertoc-aprestdm1-fra.htm>
7. <https://www.statcan.gc.ca/pub/89-645-x/2010001/life-expectancy-esperance-vie-fra.htm>; <http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&id=1020122&p2=46&retrLang=fra>
8. <https://www.bcli.org/wordpress/wp-content/uploads/2017/11/171115-Vulnerable-Investor-Paper-FINAL.pdf> (en anglais seulement)
9. <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/quel-est-l-etat-sante-des-canadiens.html>
10. <https://www.lawpro.ca/news/pdf/Wills-POAsurvey.pdf> (en anglais seulement)
11. <https://www.cma.ca/En/Lists/Medias/the-state-of-seniors-health-care-in-canada-september-2016.pdf> (Still looking for the FR of this.)
12. <http://nationalseniorsstrategy.ca/the-four-pillars/pillar-1/addressing-ageism-elder-abuse-and-social-isolation/> (en anglais seulement)
13. <https://inf-fusion.ca/fr/articles-de-fond/la-maltraitance-des-aines>
14. <http://nationalseniorsstrategy.ca/the-four-pillars/pillar-1/addressing-ageism-elder-abuse-and-social-isolation/> (en anglais seulement)

LISTE DE CONTRÔLE DE PLANIFICATION FINANCIÈRE POUR LES AÎNÉS



Il existe de nombreuses stratégies fiscales, successorales et de placements qui nous sont disponibles tout au long de notre vie, mais il en existe aussi qui sont plus pertinentes pour les aînés ou qui s'appliquent plus précisément aux personnes âgées de 65 ans ou plus. Voici donc un tableau de stratégies couramment utilisées.

(Note : Toute mention de conjoint réfère aussi bien à un conjoint légalement marié qu'à un conjoint de fait.)

1		FRACTIONNEMENT DE REVENU	
	Fractionnement du revenu de pension	Vous pourriez être en mesure de fractionner jusqu'à 50 pour cent de votre revenu de pension admissible avec votre conjoint si son taux marginal d'imposition est moins élevé que le vôtre. Le revenu de pension admissible inclut des paiements de rente viagère d'un régime de pension agréé ¹ , et à partir de 65 ans, de retraits d'un compte de fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) ou de fonds de revenu viager (FRV).	
	Cotisation à un régime enregistré d'épargne retraite (REER) de conjoint	Vous pourriez vouloir cotiser à un REER de conjoint, si vos revenus anticipés à la retraite étaient plus élevés que ceux de votre conjoint. Ainsi, vous ferez effectivement du fractionnement de revenu avec votre conjoint à la retraite, tout en bénéficiant d'une déduction pour cotisation à un REER dans votre déclaration de revenus de l'année courante.	
	Partage de pension	Si vous et votre conjoint êtes âgés de 60 ans ou plus et recevez ou êtes admissibles à recevoir une pension du Régime de pensions du Canada ou de la Régie des rentes du Québec et que vous prévoyez toucher un revenu plus élevé à la retraite, songez à partager votre pension avec votre conjoint et faites-en la demande auprès de Service Canada ou Retraite Québec, selon le cas. Ceux-ci détermineront quelle partie de la pension pourra être attribuée au conjoint au revenu le moins élevé et imposée entre ses mains.	

Note: Veuillez noter que si vous êtes résident du Québec, le fractionnement du revenu de retraite provenant d'un régime de pension agréé ne peut s'effectuer qu'à partir de 65 ans aux fins fiscales provinciales.

MINIMISATION DE L'IMPÔT

2



Cotisation à un REER

Si vous atteignez l'âge de 71 ans cette année et que vous générez toujours des droits de cotisation à un REER ou avez des droits de cotisation inutilisés, songez à effectuer une dernière cotisation à votre REER avant de le convertir en un FERR.

Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)

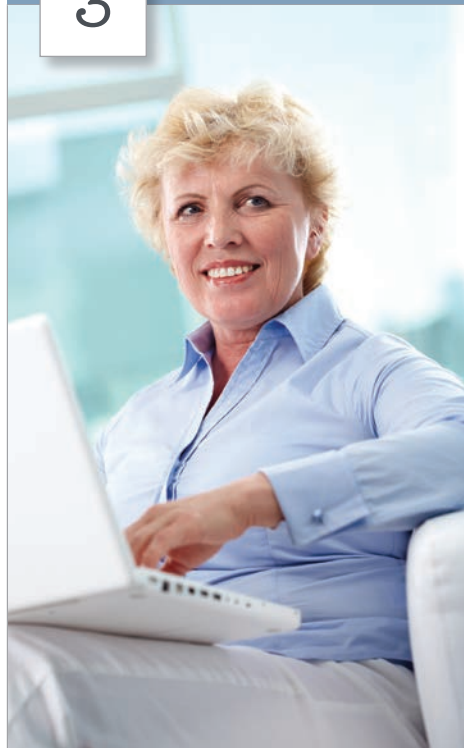
En cotisant à votre CELI, tout revenu (y compris les gains en capital) généré, ainsi que tout retrait effectué, seront généralement libres d'impôt, et n'auront aucune incidence sur les prestations du gouvernement fédéral fondées sur le revenu (p. ex. la pension de la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti) ni sur votre admissibilité aux crédits d'impôt fédéraux.

Se servir de l'âge de votre conjoint pour établir les paiements minimaux d'un FERR

Si vous n'avez pas besoin de vos paiements annuels minimaux obligatoires de FERR et que votre conjoint est plus jeune que vous, l'âge de votre conjoint pourrait servir à établir vos retraits annuels minimaux imposables de FERR.

PRESTATIONS GOUVERNEMENTALES

3



Pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV)

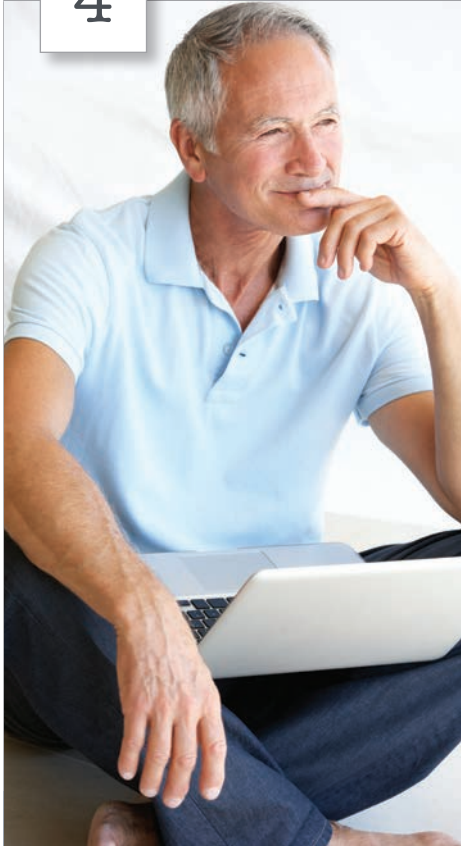
Les paiements de PSV sont fondés sur le revenu et sujets à récupération. Si vous prévoyez être assujéti à une récupération à 65 ans (alors que vous seriez autrement admissible à toucher ces paiements pour la première fois), vous pourriez reporter la réception de vos paiements de PSV jusqu'à un maximum de cinq ans, et, en contrepartie, toucher des paiements mensuels plus élevés à un moment où vos revenus seront potentiellement moins élevés.

Régime de pensions du Canada (RPC)/Régie des rentes du Québec (RRQ)

Le montant des paiements de RPC ou de RRQ que vous recevrez sera établi en fonction de vos cotisations antérieures au régime ainsi que de votre âge. Ces paiements pourront être touchés dès l'âge de 60 ans, sous réserve d'une réduction du montant reçu. Vous pourrez aussi en reporter la réception jusqu'à l'âge de 70 ans et recevoir un montant mensuel accru (l'augmentation étant fonction d'un certain pourcentage pour chaque mois de report après 65 ans jusqu'à 70 ans).

CRÉDITS D'IMPÔT

4

**Montant en raison de l'âge**

Le montant en raison de l'âge consiste en un crédit d'impôt fédéral non remboursable de 1 100 \$ (15 pour cent de 7 333 \$ pour 2018). Si vous êtes âgé de 65 ans ou plus, vous pourriez être en mesure de demander le montant en raison de l'âge sur votre déclaration de revenus. Si vous n'avez pas à demander la totalité du crédit pour réduire votre impôt fédéral à zéro, tout montant inutilisé pourrait être transféré à votre conjoint dans l'année d'imposition courante. En effet, ce crédit d'impôt ne peut être reporté rétroactivement ou à des années futures.

Crédit d'impôt pour revenu de pension

Vous pourriez être admissible à recevoir un crédit d'impôt fédéral non remboursable sur les premiers 2 000 \$ de revenu de pension admissible que vous touchez, lequel inclut des paiements de rente viagère d'un régime de pension agréé. À l'âge de 65 ans ou plus, cela inclut aussi les retraits d'un compte FERR ou FRV. Si vous n'avez pas à demander la totalité du crédit pour réduire votre impôt fédéral à zéro, tout montant inutilisé pourrait être transféré à votre conjoint dans l'année d'imposition courante. En effet, ce crédit d'impôt ne peut être reporté rétroactivement ou à des années futures.

FIDUCIES

5

**Fiducies entre vifs**

Une fiducie entre vifs, telle qu'une fiducie familiale créée de votre vivant, peut servir à fractionner du revenu avec vos enfants et /ou petits-enfants, afin de procurer un soutien financier continu à des membres de votre famille. Elle offre aussi un moyen de transférer des actifs en dehors de votre succession. Si vous êtes âgé de 65 ans ou plus, une fiducie en faveur de soi-même ou une fiducie mixte au bénéfice du conjoint (pour des conjoints) pourrait vous offrir, à vous et à votre conjoint, des occasions supplémentaires de planification fiscale et successorale.

Fiducies testamentaires

Une fiducie testamentaire est une fiducie établie par voie testamentaire et constitue une autre option à la distribution directe des actifs de la succession. Cela peut vous permettre de contrôler le moment et la distribution de vos actifs. Bien que les avantages fiscaux puissent être limités à long terme, à quelques exceptions près, une telle structure peut être avantageuse pour votre famille.

DONS

6

	Dons d'actifs	<p>Si vous avez conclu que vous n'avez pas besoin d'un actif ou du revenu généré par celui-ci de votre vivant et qu'il est de votre intention d'en faire don à vos enfants ou petits-enfants, un don immédiat de votre vivant pourrait être bénéfique pour vous et votre famille. Il est important, cependant, de reconnaître qu'à des fins fiscales, vous serez réputé avoir disposé de l'actif à sa juste valeur marchande au moment du don. De plus, si le bénéficiaire du don est un mineur, les règles d'attribution pourraient éliminer les avantages fiscaux d'un don.</p>
	Dons de titres négociés en bourse	<p>Si la philanthropie est une priorité pour vous, vous pouvez considérer faire un don de titres négociés en bourse, puisque tout gain en capital accumulé peut alors être exonéré d'impôt et que vous pouvez recevoir un crédit d'impôt pour don de bienfaisance. Avant de mettre en place cette solution, discutez de vos plans avec l'organisme de bienfaisance à qui est destiné le don afin de vous assurer que celui-ci sera en mesure d'accepter ce type de don.</p>
	Fiducie de rentes avec droit réversible à une oeuvre de bienfaisance	<p>Dans certaines situations, une fiducie de rentes avec droit réversible à une oeuvre de bienfaisance pourra s'avérer avantageuse, entre autres parce qu'elle vous procurera un bénéfice fiscal immédiat, plutôt qu'à votre succession future. Une telle fiducie est établie en contribuant des fonds en espèces ou des biens à une fiducie et en désignant un organisme de bienfaisance comme bénéficiaire de celle-ci. De votre vivant, vous recevrez un revenu de la fiducie, et à votre décès, le solde des actifs dans la fiducie sera remis directement à l'organisme de bienfaisance que vous aurez désigné. Il est important de déterminer, à l'avance, si l'organisme de bienfaisance à qui est destiné le don sera en mesure d'accepter ce type de don.</p>

Entrez en contact avec un conseiller compétent

Vous n'avez pas de conseiller RBC et vous aimeriez en trouver un ? Veuillez visiter <https://www.rbcwealthmanagement.com/ca/fr/find-a-wealth-advisor/get-matched-with-an-advisor/>.

Ces renseignements sont destinés à vous offrir un aperçu de certaines stratégies et de certains facteurs à considérer, et pourraient ne pas nécessairement s'appliquer à votre situation ou à vos besoins particuliers. Pour en discuter plus en détail et pour déterminer si une ou plusieurs de ces stratégies pourraient vous convenir, il est essentiel que vous consultiez vos conseillers fiscaux et juridiques qualifiés afin de vous assurer que votre situation personnelle et que vos objectifs soient dûment considérés.

Pâtes Primavera au saumon fumé



Temps de préparation : 20 minutes

Temps de cuisson : 15 minutes

Portions : 4

Ingrédients

12 oz	de linguines
1/2 lb	d'asperges, taillées et coupées en morceaux de 2 po (5 cm)
1/4 lb	soit environ 1 grosse poignée, de haricots verts coupés en deux
1 tasse	pois mange-tout, taillés
1/2 tasse	d'edamames ou de pois surgelés
1 c. à soupe	de beurre
1	petit oignon, émincé
2	gousses d'ail, émincées
3 c. à soupe	de farine tout usage
2 1/2 tasses	de lait
1/2 c. à thé	de sel
	Poivre fraîchement moulu
1 paquet	de 140 à 200 g de saumon fumé, coupé en grosses lanières
1/2 tasse	menthe fraîche hachée grossièrement
1/2	citron

Trucs

- Pour une alternative délicieuse qui plaira aux enfants, remplacez le saumon fumé par un poisson au goût plus doux ou par des lanières de poulet cuites.
- Si vos asperges ou vos haricots sont très minces, plongez-les dans la casserole d'eau bouillante 2 minutes avant la fin de la cuisson des pâtes.

Préparation

1. Dans une grande casserole d'eau bouillante salée, cuire les linguines 10 minutes ou jusqu'à ce qu'ils soient al dente, en prenant soin d'ajouter les asperges, les haricots et les pois mange-tout 3 minutes avant la fin de la cuisson. Incorporer les edamames 1 minute avant la fin puis bien égoutter le tout.
2. Entre-temps, dans une grande poêle, faire fondre le beurre à feu moyen. Ajouter l'oignon et l'ail et cuire en remuant pendant 3 minutes. Incorporer la farine. À l'aide d'un fouet, incorporer graduellement le lait jusqu'à ce que la préparation soit lisse; cuire environ 5 minutes, en remuant souvent, jusqu'à ce que la sauce bouille et épaississe. Ajouter le sel et le poivre.
3. Incorporer le mélange de pâtes, puis brasser jusqu'à ce que le tout soit chaud. Ajouter le saumon et la menthe et remuer légèrement. Presser le jus du demi-citron sur les pâtes et brasser.

Données nutritionnelles (Par portion)

Énergie : 576 calories
Protéines : 29 g
Glucides : 93 g
Matières grasses : 10 g
Fibres : 7.9 g
Sodium : 555 mg



Recette et image réimprimées avec l'autorisation des Producteurs laitiers du Canada — www.producteurslaitiers.ca.

Des recettes additionnelles peuvent être trouvées à www.plaisirlaitiers.ca.

LE PROGRAMME DES CONNAISSANCES



Faire de

l'éducation financière

une priorité pour

les plus jeunes

et les familles

multigénérationnelles.



FINANCIÈRES DE RBC GESTION DE PATRIMOINE



Les décisions financières touchent de nombreux aspects de la vie. Certaines décisions sont plus simples, par exemple les achats au quotidien de produits et de services, alors que d'autres sont plus complexes, comme celles en lien à l'éducation de ses enfants, les soins requis pour un parent vieillissant ou la planification à long terme en fonction d'objectifs de vie et de retraite. Aussi, bien que la majorité de ces décisions soient prises à divers stades de l'âge adulte, cela ne veut pas dire pour autant que l'on doive attendre à cette étape de notre vie pour bien comprendre les concepts financiers et les approches de planification qui y sont associées. Effectivement, en matière de connaissances financières, l'expression : « il n'est jamais trop tôt pour commencer » en est une que l'on devrait adopter. Se doter tôt dans sa vie de compétences en gestion financière permet de devenir rapidement un décisionnaire confiant et informé.



Malheureusement, de trop nombreux Canadiens, particulièrement les jeunes, ne sont pas adéquatement outillés en matière de connaissances et de compétences financières. En effet, selon un récent rapport de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) fondé sur le *Programme for International Student Assessment (PISA) on financial literacy*, 30 % des adolescents (l'échantillon évalué ciblait le segment des 15 ans) ont obtenu un résultat égal ou en deçà du seuil minimal de connaissances financières. Ce seuil signifie, au mieux, qu'ils sont en mesure d'identifier des termes financiers courants, de prendre des décisions simples par rapport à des dépenses quotidiennes et de reconnaître la différence entre besoins et désirs. De plus, moins du quart d'entre eux ont obtenu un résultat les positionnant au niveau le plus élevé, défini comme étant la capacité à analyser des produits financiers complexes, à résoudre des problèmes financiers non routiniers et à démontrer une compréhension plus étendue des questions financières.¹ Enfin, bien que ces statistiques soient limitées aux adolescents, des recherches et des études plus exhaustives indiquent aussi que les lacunes en littératie financière ne sont pas uniques aux jeunes Canadiens.

LE PROGRAMME DES CONNAISSANCES



Le saviez-vous?

Selon la plus récente Enquête canadienne sur les capacités financières, seulement 7,1 pourcent des adultes canadiens considèrent avoir un très bon niveau de connaissances financières.²

En tenant compte des résultats concernant ces plus jeunes générations et également afin de prioriser l'éducation financière dans l'ensemble de la population, RBC Gestion de patrimoine (RBC GP) a développé une nouvelle plateforme d'apprentissage nommée le « Programme des connaissances financières de RBC GP ».

► En quoi consiste le programme des connaissances financières de RBC GP ?

Lancé en janvier de cette année, le Programme des connaissances financières (CF) de RBC GP a été créé pour les personnes âgées de 16 ans et plus, et comporte quatre grands axes éducatifs : Revenu et épargne, Notions de base de la planification de patrimoine, Placements et finalement Planification avancée. À travers ces 4 axes se déclinent 20 modules d'apprentissage.

En préparant ce programme, RBC GP a combiné trois grands principes ayant démontré leur efficacité en éducation financière : des opportunités d'apprentissage formel, exhaustif et structuré. Ce modèle d'apprentissage holistique a été développé en s'appuyant sur la recherche sur l'éducation financière. Par exemple, selon le Rapport 2017 sur le transfert de patrimoine de RBC GP, bien que l'apprentissage informel par l'entremise de la famille soit la méthode la plus courante d'éducation, la façon la plus efficace mise sur un apprentissage formel et structuré.

Pour une liste complète des modules, veuillez consulter l'aperçu du programme à la page 22.

L'approche spécifique du programme va bien au-delà d'un apprentissage misant sur une information de base, grâce au recours à une variété d'études de cas et d'exercices pratiques. Cela aide les participants à maîtriser et appliquer les leçons concernant leurs décisions financières au jour le jour. Grâce à ce format et en offrant des opportunités pratiques d'utilisation de ces connaissances, ce programme a pour but d'approfondir les apprentissages en montrant aux personnes comment s'en servir dans le cadre de divers scénarios réalistes.

Le Programme de CF de RBC GP est présentement dirigé par des conseillers œuvrant dans le marché financier actuel, procurant ainsi aux participants les avantages associés à un enseignement en lien avec la réalité.



► Bâtir la littératie financière à toutes les étapes de vie

RBC GP reconnaît que de nombreuses familles font face à plusieurs situations qui ne font que renforcer l'importance de pouvoir miser sur de solides compétences en gestion financière et c'est ainsi qu'elle a conçu le Programme de CF de RBC GP pour aider les familles multigénérationnelles.

Chez les plus jeunes, les recherches démontrent que plus l'apprentissage se fait tôt, plus le niveau de confiance dans la prise de décision financière est élevé. Malheureusement, l'apprentissage a généralement lieu plus tard (vers 26 ans, selon les conclusions du Rapport 2017 sur le transfert de patrimoine de RBC GP), ce qui fait que de nombreux jeunes arrivent à l'âge adulte sans connaissances de base, expérience ou compréhension des questions financières ou de planification de patrimoine. De plus, lors du passage à une plus grande indépendance financière, la pression des décisions est souvent ressentie plus sévèrement. Elle continuera de croître dans un contexte de changements importants quant au marché du travail, de l'économie et de la technologie, alors que nous nous apprêtons à vivre le transfert de patrimoine le plus important de l'histoire au Canada. Ce faisant, de solides compétences deviennent essentielles et, à cet égard, une éducation formelle peut s'avérer un outil indispensable pour aider à atténuer le stress qu'éprouveront les plus jeunes quant à la gestion de leurs finances et la détermination d'objectifs financiers pour leur futur.

Chez les adultes, des événements de la vie peuvent souvent mettre en lumière l'importance de posséder de solides compétences de base et d'être bien au fait de tous les aspects de la planification de patrimoine. Par exemple, selon le Recensement de 2016, depuis 2011, il y a eu une augmentation de 20 % d'aînés et une augmentation de 41 % de personnes âgées de 100 ans et plus.³ Étant donné ces changements démographiques importants de même qu'une espérance de vie croissante au Canada, de nombreux adultes devront planifier en fonction d'une retraite possiblement plus longue, d'éventuels problèmes de santé ou d'avoir à prendre soin d'un parent âgé. Par ailleurs, ceux-ci pourraient manquer de connaissances pour bien planifier financièrement en fonction de ces scénarios ou pour déterminer quels aspects sont cruciaux pour cette étape de vie. Finalement, dans certaines familles, il se pourrait qu'un seul partenaire s'était toujours

occupé de la gestion des finances. Bien que cela puisse être l'approche la plus facile, il est important de se rappeler que des imprévus de la vie peuvent entraîner des défis importants, si les deux partenaires ne sont pas également aptes à prendre les décisions financières adéquates pour leur famille.

L'objectif global du Programme des connaissances financières de RBC GP est de faire en sorte qu'une éducation structurée et exhaustive soit accessible et disponible à toutes ces personnes qui pensent pouvoir tirer profit d'une amélioration de leurs connaissances financières. Bien que l'emphase soit mise de plus en plus sur les jeunes générations et l'importance à leur inculquer le plus tôt possible de solides connaissances, ce programme est tout aussi pertinent pour les personnes de tout âge, et ce, quelle que soit l'étape de vie à laquelle ils en sont rendus.

► La situation dans son ensemble ; aider à préparer les jeunes Canadiens

Objectif avenir RBC est l'engagement le plus important pris par RBC envers le futur du Canada et vise à aider les jeunes Canadiens à se préparer à connaître du succès et accéder à des emplois stimulants en comblant trois lacunes sérieuses : l'expérience, les compétences et le réseautage. Un des principaux objectifs poursuivis par Objectif avenir RBC est de s'assurer que les jeunes soient prêts en leur fournissant un accès équitable aux compétences du 21^e siècle, dont une partie consiste à faire de l'éducation une priorité absolue en matière de littératie financière, de pensée critique et de résolution de problèmes. Cet aspect est au cœur du programme de CF de RBC GP, le programme servant d'outil important pour appuyer et aider à réaliser la stratégie globale impliquant les jeunes, tout en aidant les plus jeunes à composer avec les réalités auxquelles ils font face présentement ainsi qu'à les préparer aux défis et changements éventuels de demain. Pour plus d'information sur Objectif avenir RBC, veuillez visiter <http://www.rbc.com/collectivites-durabilite/commitment-to-youth/index.html>.

Références :

1. <http://www.oecd.org/pisa/PISA-2105-Financial-Literacy-Canada.pdf>
2. <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/141106/dq141106b-fra.htm>
3. <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/170503/dq170503a-fra.htm>



Contactez un conseiller qualifié

Vous n'avez pas de conseiller RBC et vous aimeriez en consulter un ? Veuillez visiter : <https://www.rbcwealthmanagement.com/ca/fr/get-in-touch>.

LE PROGRAMME DES CONNAISSANCES

REVENUS ET ÉPARGNES

Budget

Dépenses et comment budgéter efficacement

Revenus et impôts

Sources de revenu et règles fiscales

Services bancaires

Comptes bancaires et services en ligne

Intérêts

Comment l'intérêt fonctionne pour l'emprunteur et le prêteur

Crédit

Cote de crédit, options de prêt, hypothèque et santé financière

Types de comptes

Comptes de placement disponibles aux Canadiens



NOTIONS DE BASE SUR LA PLANIFICATION DE PATRIMOINE

Avantages de la planification

Approches en matière de processus de planification, composantes, avantages et étapes

Planification de patrimoine en fonction des étapes de votre vie

Examen des objectifs d'un jeune épargnant, d'un accumulateur, d'un protecteur de capital/dépensier

Documentation financière

Documents courants de placements, bancaires et de planification



FINANCIÈRES DE RBC GESTION DE PATRIMOINE

PLACEMENTS

Catégories d'actif

Comprendre les liquidités, les obligations et les actions

Marchés et Instruments de placement

Examen des marchés boursiers, secondaires et de capitaux, des fonds communs de placement, des FNB, etc.

Risque et diversification

Importance de la diversification et de la relation « risque et rendement »

Profils de tolérance au risque

Déterminer le profil de placement et le niveau de confort avec le risque

Créer un portefeuille

Créer un portefeuille pour un jeune épargnant, un accumulateur, un protecteur de capital/dépensier

Comprendre les frais

En quoi consistent les frais et pourquoi ils existent



PLANIFICATION AVANCÉE

Testaments et successions

Composantes, importance de la planification, documentation

Assurances

Comment et où intégrer des assurances dans la planification de patrimoine

Dons de bienfaisance

Façons de donner et types de dons

Fiducies

Types, objectifs et avantages des fiducies

Transfert de patrimoine

Planification de transfert de patrimoine à la prochaine génération







6 principes de compétences financières

Concepts fondamentaux pour aider à inculquer de solides compétences en gestion financière aux jeunes.

Le saviez-vous ?

Selon le Rapport 2017 sur le transfert de patrimoine de RBC Gestion de patrimoine, de nombreuses personnes tardent à acquérir des compétences financières, l'âge moyen du début des apprentissages financiers et en gestion de patrimoine étant de 26 ans. Commencer plus tôt pourrait s'avérer avantageux à plusieurs égards et contribue grandement à gagner en confiance aux moments de la prise de décisions financières.

UN BUDGET POUR VOTRE ARGENT

« Payez-vous en premier »

IMPOSITION ; TOUT N'EST PAS À VOUS

« Comprendre vos revenus réels et comment ils sont imposés »

EMPRUNTER

« Tout argent n'est pas créé égal »

PLANIFIER AVANT D'INVESTIR

« Réfléchissez et exercez un suivi sur vos objectifs »

INVESTIR POUR ATTEINDRE SES OBJECTIFS

« Alignez vos investissements sur votre vision financière »

PRÉPARER VOTRE SUCCESSION

« Se protéger soi-même, sa famille et tous ses actifs »

UN BUDGET POUR VOTRE ARGENT

« Payez-vous en premier »

En général, il existe quatre principales fins à l'argent : **dépenser, investir, épargner, donner**. Trouver le bon équilibre entre ces quatre catégories est essentiel et un budget peut s'avérer un outil précieux pour y parvenir.

Les cinq principaux avantages d'un budget détaillé :

1. il permet d'exercer un suivi sur les entrées et les sorties de fonds ;
2. il précise l'épargne nécessaire pour ses objectifs à court et à long termes ;
3. il vous aide à gérer vos dépenses et vos factures mensuelles ;
4. il permet de faire face aux dépenses imprévues ;
5. il diminue la possibilité de trop dépenser ou de dépenser inutilement.

Structurer votre épargne

Pour vous aider à prioriser l'épargne dans votre budget, songez à mettre de côté un montant déterminé sur une base régulière, par exemple dans le cadre d'un régime de cotisations préautorisées en vertu duquel des fonds sont retenus à même votre chèque de paie et déposés dans un instrument d'investissement ou un plan d'épargne.

Pour qu'un budget soit le plus efficace possible, il est important de considérer toutes les dépenses liées à votre mode de vie et tous les autres éléments financiers, et de vous assurer qu'ils sont bien rapportés. Pour vous aider à créer un budget, essayez la Calculatrice budgétaire de RBC Gestion de patrimoine à https://www.rbcwealthmanagement.com/_ca/static/documents/calculatrice-budgetaire.pdf.

Premiers pas

Un point de départ important pour créer un budget est de réfléchir à ses objectifs financiers à court et à long termes (p. ex. l'acquisition d'un nouvel appareil électronique, d'une voiture ou d'une maison, des vacances, des études supérieures). Cela vous aidera à établir un processus pour concevoir et mettre en place des plans concrets.

De nombreuses personnes utilisent cette formule dans leur processus budgétaire :

Revenus – Dépenses = Épargne...

Toutefois, la formule qui peut vous aider à réussir financièrement est plutôt celle-ci **Revenus – Épargne = Dépenses**.

En d'autres mots, l'épargne doit être priorisée et intégrée à même votre plan budgétaire, et vos dépenses devraient être planifiées et payées à partir de vos fonds restants, une fois l'épargne considérée.

Lors de la création de votre budget, il est important d'inclure et d'exercer un suivi de vos :

revenus, objectifs d'épargne, dépenses fixes et variables (nécessaires et désirées).

IMPOSITION – TOUT N’EST PAS À VOUS

« Comprendre vos revenus réels et comment ils sont imposés »

Quatre principales sources de revenus : **Emploi, placements, héritage et imprévus** (tel qu’un gain de loterie). Chacune de ces sources peut être imposée différemment et à des niveaux différents.

Les taux d’imposition au niveau fédéral au Canada sont fonction du niveau de revenu :

Tranche de revenu	Taux d'imposition
< 11 635 \$	0 %
11 635 \$ – 45 916 \$	15 %
45 916 \$ – 91 831 \$	20,5 %
91 831 \$ – 142 353 \$	26 %
142 353 \$ – 202 800 \$	29 %
> 202 800 \$	33 %

... MAIS, il est important de faire la distinction entre les **taux d’imposition marginaux** et les **taux d’imposition moyens**. Votre taux d’imposition marginal est le taux d’imposition que vous paierez sur le prochain dollar de revenu gagné. Votre taux d’imposition moyen est calculé en considérant votre impôt total sur le revenu comparativement à votre revenu total. En plus des taux d’imposition au niveau fédéral, il existe aussi des taux variables d’imposition provinciaux et territoriaux.

Rappelez-vous...

Les considérations fiscales existent dans divers domaines de la gestion de patrimoine. Vous pourriez avoir l’occasion d’intégrer des avantages fiscaux potentiels dans vos plans, mais il pourrait aussi y avoir des conséquences fiscales négatives associées à certaines décisions. De plus, lorsque vous choisissez les meilleurs placements en fonction de votre situation, les impôts ne devraient pas être votre seule considération. Il serait important de considérer votre taux de rendement après impôt afin d’identifier les placements les plus fiscalement avantageux. Pour toutes ces raisons, il est essentiel de consulter un conseiller fiscal qualifié afin de vous assurer que votre situation et vos besoins soient dûment considérés.

Imposition selon le type de revenu

Emploi – Imposé à votre taux d’imposition marginal

Héritage – La réception d’un héritage est généralement libre d’impôt

Revenu imprévu – Les gains de loterie et les cadeaux reçus ne sont pas imposables

Placement – Les impôts varient selon le type de placement / revenu de placement :

Intérêt – Imposé à votre taux d’imposition marginal

Dividendes – Imposés à des taux moins élevés que tout autre type de revenu de placement

Gains en capital – 50 % de vos gains en capital sont imposés à votre taux d’imposition marginal

Revenu de location – Imposé à votre taux d’imposition marginal

Pour plus d’information sur le Programme des connaissances financières de RBC GP, veuillez contacter votre conseiller RBC ou prendre connaissance de l’article précédent dans ce numéro de *Perspectives*.

EMPRUNTER

« *Tout argent n'est pas créé égal* »

Qu'est-ce que le crédit ? Une forme de prêt qui permet à un client d'obtenir quelque chose moyennant un engagement à rembourser les fonds empruntés dans le futur.

Crédit et cotes de crédit

Lorsque vous empruntez, certains renseignements sont partagés avec une agence d'évaluation du crédit. Au gré du temps, des renseignements additionnels, par exemple à savoir si vous avez payé vos factures à temps, si vous avez manqué des paiements et le montant de votre dette courante, seront partagés avec l'agence d'évaluation du crédit. Ces facteurs sont tous considérés dans le calcul de votre cote de crédit (un chiffre qui indique aux prêteurs votre capacité à rembourser un prêt) tel qu'affiché dans votre rapport d'évaluation du crédit.

Fourchette de cotes de crédit : de **300** (vous venez tout juste de commencer) à **900** (la meilleure cote que vous puissiez obtenir)

« **Chiffre mitoyen magique** » : **650**. Une cote plus élevée vous qualifierait normalement pour l'obtention d'un prêt standard; une cote moins élevée engendrerait normalement des difficultés à obtenir un nouveau crédit.

Pourquoi emprunter ?

- Pour aider à développer des antécédents de crédit pour des besoins futurs (comme une hypothèque).
- Pour satisfaire des besoins d'achat à court terme ou effectuer des paiements en ligne (vacances, cadeaux, articles personnels et ménagers).
- Pour faciliter l'atteinte d'objectifs à long terme (l'achat d'une voiture, d'une maison ou pour payer des frais d'études).

Autres options d'emprunt

- Louer / financer (une voiture, par exemple)
- Prêts hypothécaires (pour financer l'achat d'une propriété)

Conseil #1 pour maintenir sa cote de crédit...

Payer tous ses comptes avant la date d'échéance, même s'il ne s'agit que du versement minimal. Manquer un seul paiement aura des répercussions négatives sur votre cote de crédit.

Trois principaux types de crédit : cartes de crédit, prêts personnels/à terme, marge de crédit.

Peu importe le type de crédit, rappelez-vous que toutes les formes de crédit comportent un coût, soit un intérêt, généralement mensuel, ou soit des frais (les montants chargés par le prêteur en contrepartie de l'utilisation de leurs fonds).

Faits saillants

Carte de crédit : Une excellente façon d'établir son crédit et sa cote de crédit à un jeune âge; parce que les taux d'intérêt sont plus élevés, il vaut mieux dans la mesure du possible régler le solde dans son entièreté chaque mois.

Prêt personnel/à terme : Convient lorsqu'on a besoin d'emprunter des fonds à des fins spécifiques et que le remboursement du prêt s'échelonne sur plus d'un an; les taux d'intérêt sont moins élevés.

Marge de crédit : La façon la plus flexible d'emprunter des fonds en vertu de laquelle un certain montant est demandé, mais n'a pas nécessairement besoin d'être utilisé en un coup, ni même d'être utilisé; on peut généralement rembourser le solde et réemprunter par la suite; le taux d'intérêt tend à être le moins élevé.

Conseils pour gérer sa dette

Pour éviter le surendettement, il est essentiel de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour payer ses factures. Une planification efficace permettra de gérer sa dette. Préparez une liste de toutes vos dettes et indiquez quels paiements sont exigibles et le taux d'intérêt applicable à chaque dette. En général, il est avisé de rembourser en premier l'emprunt comportant le taux d'intérêt le plus élevé. Déterminez également pour quelle dette vous seriez en mesure d'effectuer un paiement plus élevé que le versement minimum exigible.

4

PLANIFIER AVANT D'INVESTIR

« Réfléchissez et exercez un suivi sur vos objectifs »

L'identification de vos objectifs financiers à court et à long terme vous aidera à déterminer quels types de placements et d'approches en matière de planification pourraient vous convenir et s'avérer le plus avantageux pour vous aider à épargner en fonction de vos besoins. Ainsi, il serait essentiel de faire la distinction entre ce dont vous avez véritablement besoin et ce que vous aimeriez avoir. Suivre un tel processus vous permettra d'établir des objectifs réalistes que vous pourrez alors tenter d'atteindre en toute confiance.

Deux approches pour planifier ses finances

Prévision simple : Une simple analyse de flux de trésorerie qui se penche sur ses objectifs à court et à long termes.

Plan détaillé : Une planification de patrimoine exhaustive, aussi désignée de plan financier, qui aide les particuliers à atteindre des objectifs financiers plus complexes, de leur vivant et au-delà.

Six avantages d'une planification de patrimoine

- Tranquillité d'esprit
- Contrôle accru sur les imprévus
- Plus d'argent dans vos poches
- Minimisation du risque financier
- Durabilité
- Facilité de mise à jour

Le stade de votre patrimoine est important

L'étape de vie à laquelle vous êtes rendu aura des répercussions majeures sur votre portrait financier actuel et à venir ainsi que sur les décisions financières et de placement que vous prendrez. En général, les particuliers transitent par trois grandes étapes en matière de patrimoine :

Les jeunes épargnants : Établir sa carrière, possiblement s'acheter une maison, se marier ou fonder une famille.

Principaux objectifs : Gagner des revenus, épargner et faire fructifier ses actifs.

Les accumulateurs d'âge moyen : La carrière est stable, on est propriétaire et on commence à penser à sa retraite, sa planification successorale et le transfert de son patrimoine à ses enfants.

Principaux objectifs : Créer un portefeuille équilibré entre la préservation et la croissance.

Les conservateurs / dépensiers : On est à la retraite ou on travaille moins, on a recours à son patrimoine accumulé pour générer des revenus en remplacement de son salaire, on tient à protéger ses actifs et la planification successorale et de transfert de son patrimoine est une priorité.

Principaux objectifs : Minimiser le risque, générer un revenu pour remplacer le salaire et gérer le patrimoine judicieusement par rapport à l'impôt sur le revenu.

Que vous développiez une simple prévision de patrimoine ou une planification de patrimoine plus détaillée, le processus implique des analyses et l'interprétation de tous vos renseignements financiers. Par la suite, des résultats sont générés, et ces résultats sont modifiés et ajustés jusqu'à ce que les objectifs désirés deviennent réalisables. Votre étape de vie pourrait avoir des répercussions sur le type de recommandations qui pourraient être effectuées de même que sur la manière idéale de mettre en place les recommandations pour atteindre vos objectifs financiers, lesquelles varieront d'une personne à l'autre (p. ex. augmenter votre épargne en fonction de vos objectifs de retraite en ouvrant un compte d'épargne libre d'impôt (CELI) ou ouvrir un régime enregistré d'épargne retraite (REER)).

N'oubliez pas d'exercer un suivi!

Les prévisions et les planifications de patrimoine doivent être traitées comme des documents dynamiques et en constantes évolutions. En effet, ceux-ci doivent être revus régulièrement, afin de vous assurer qu'ils continuent d'être efficaces en fonction de votre situation personnelle. Une règle judicieuse consiste à les revoir annuellement, à moins qu'il survienne un événement imprévu dans votre vie, que vos objectifs changent ou qu'il y ait des changements importants dans votre portrait financier. Une des meilleures façons de s'assurer de les revoir régulièrement consiste tout simplement à prévoir un moment pour le faire et de l'inscrire à votre agenda.

5 INVESTIR POUR ATTEINDRE SES OBJECTIFS

« Alignez vos investissements à votre vision financière »

Bien qu'il existe une grande variété d'options d'investissement disponibles, les deux principaux types de comptes dans lesquels ils sont détenus, **enregistrés et non enregistrés**, peuvent avoir des implications pour les investisseurs.

Enregistrés : les comptes et les régimes qui sont enregistrés auprès du gouvernement aux fins de l'impôt et qui offrent des opportunités de report de l'impôt (p. ex. un REER, un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), un régime enregistré d'épargne-études (REEE), un régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI), d'autres régimes de pension) ou qui ne sont pas imposables (un CELI).

Non enregistrés : les comptes qui ne sont pas enregistrés auprès du gouvernement fédéral ne comportent pas de limites de cotisations et produisent des revenus qui doivent être inclus dans sa déclaration de revenus comme revenus imposables chaque année (p. ex. des comptes de placements qui comprennent des actions ou des obligations de sociétés, des fonds communs de placement, des fonds négociés en bourse (FNB) ou des certificats de placement garantis, pour n'en nommer que quelques-uns).

Quelle est la différence entre une catégorie d'actifs et un instrument de placement ?

Une catégorie d'actifs consiste en une grande catégorie de placements (p. ex. des espèces, des obligations ou des actions) qui ont chacune une relation risque / rendement distincte. Un instrument de placement est un produit financier qui permet à des investisseurs d'acheter et de vendre la catégorie d'actifs sous-jacents (p. ex. un fonds commun de placement ou un FNB).

Comprendre la relation risque / rendement

Dans le domaine des placements, il existe une forte relation (corrélation) entre le risque et le rendement. De façon générale, plus le rendement potentiel sera élevé, plus grand sera le risque que l'investisseur devra accepter. Rappelez-vous que les rendements ne sont pas garantis pour la plupart des types de placements.

« Ne mettez pas tous vos oeufs dans le même panier »

Lorsque l'on investit, il est important de diversifier ses placements, ce qui signifie trouver un juste équilibre entre ses placements et créer un portefeuille qui comporte différents types de placements pour réduire le risque global et la volatilité.

Quel type d'investisseur êtes-vous ?

Lorsque l'on bâtit son portefeuille de placements, il est important, avant tout, de bien évaluer sa tolérance au risque, soit le niveau de volatilité de marché, spécifiquement les hausses et baisses, que l'on peut raisonnablement prévoir durant l'horizon temporel considéré. Définir sa tolérance au risque vous aidera à déterminer le type de portefeuille qui conviendra le mieux à vos besoins et vous aidera aussi à gérer vos attentes pendant des marchés baissiers. Une fois que vous comprendrez où vous vous situez au niveau de la tolérance au risque (tolérance au risque peu élevée versus grande tolérance au risque, ou quelque part entre les deux), vous serez dans une meilleure position pour investir dans un portefeuille qui s'aligne avec vos objectifs comme investisseur.

Principaux facteurs à considérer pour déterminer votre tolérance au risque et votre profil d'investisseur au risque

- Votre horizon de placement
- Votre niveau de confort avec des fluctuations de marché
- Vos autres sources de revenus / votre situation financière globale
- Vos besoins de liquidités ou de flux de trésorerie

Contactez un conseiller compétent

Vous n'avez pas de conseiller RBC et vous souhaitez en trouver un ? Veuillez vous rendre à <https://www.rbcwealthmanagement.com/ca/fr/find-a-wealth-advisor/get-matched-with-an-advisor/>.

6

PRÉPARER VOTRE SUCCESSION

« Se protéger soi-même, sa famille et tous ses actifs »

Votre « succession » désigne votre patrimoine **soit l'ensemble des biens que vous possédez**; qu'il s'agisse de votre voiture, de votre résidence, de vos autres biens immobiliers, de vos comptes bancaires et de placements ainsi que de vos possessions personnelles.

En quoi consiste la planification successorale ?

Bien que la rédaction d'un testament soit une étape importante dans un processus de planification successorale, cette dernière consiste en un processus plus exhaustif de création d'un plan détaillé, à l'avance, comprenant des tâches et des décisions pour la gestion et la disposition / le transfert des actifs d'une personne de son vivant et à son décès. De concert avec un testament, elle peut servir à s'assurer que vos volontés et intentions seront respectées et que vos actifs seront transférés à vos héritiers de la manière la plus avantageuse qui soit au plan fiscal.

Principaux documents en planification successorale

Testament : Il s'agit d'un document légal directeur pour ce qui est de l'administration d'une succession et dans lequel vous faites part de vos décisions quant à la distribution de vos biens et possessions à votre décès. Si une personne décédait sans testament valide, elle serait considérée comme étant décédée « ab intestat », ce qui signifie que la législation provinciale applicable déterminerait comment la succession serait administrée et divisée. En d'autres mots, ces personnes perdraient tout choix à savoir qui reçoit quoi et le processus pourrait aussi occasionner des frais, des impôts et des délais additionnels dans l'administration de la succession.

Procuration* : Il s'agit d'un document écrit qui confère à un tiers le pouvoir d'agir en son nom de son vivant. Cela peut apporter un niveau de confort tant sur le plan personnel que du point de vue des finances advenant que vous deveniez inapte à prendre ces décisions (suite à un accident, une maladie sérieuse, un trouble cognitif, etc.).

**Au Québec, celle-ci est désignée « mandat ».*

Principales options en matière de transfert de patrimoine

- Par voie testamentaire
- Des comptes enregistrés avec des bénéficiaires désignés ou des comptes conjoints (ne s'applique pas au Québec)
- Par un don d'actifs de son vivant
- Par l'entremise d'une fiducie entre vifs

Dresser un inventaire

Une première étape importante en planification successorale consiste à dresser un inventaire de tous ses biens et de ses dettes, de même qu'à recueillir tous vos renseignements financiers importants (p. ex. l'endroit où se trouve votre testament, votre procuration / mandat, vos polices d'assurance, vos mots de passe numériques, etc.). Pour vous aider, veuillez consulter l'Inventaire familial de RBC Gestion de patrimoine à https://www.rbcwealthmanagement.com/_ca/static/documents/l-inventaire-familial.pdf.

Principales questions en planification successorale

1. Qui agira comme mon exécuteur (liquidateur au Québec) pour administrer ma succession à mon décès ?
2. Qui sont mes bénéficiaires ?
3. De quelle manière est-ce que j'aimerais les appuyer ?
4. Quels sont les organismes de bienfaisance que j'aimerais aider ?
5. Mes actifs seront-ils transférés avantageusement au plan fiscal ?
6. Quels actifs font partie de ma succession ?
7. Qui agira comme mandataire pour mes biens et mes soins personnels advenant que je devienne inapte ?

Le décès et les impôts

Au Canada, il n'y a pas vraiment d'impôt successoral... MAIS, il existe trois impôts potentiels qui pourront s'appliquer au décès :

- **l'impôt sur le revenu** : les particuliers étant réputés comme ayant disposé de tous leurs actifs au décès, ce qui fait que des gains en capital sont automatiquement déclenchés et que les comptes enregistrés sont généralement désenregistrés
- **les droits d'homologation provinciaux/territoriaux** : les frais applicables associés à l'homologation d'un testament, lesquels peuvent varier grandement selon la province/le territoire
- **l'impôt sur les successions des É.-U.** : pour les « actifs situés aux É.-U. », comme les actions de sociétés américaines et les biens immobiliers situés aux É.-U.

Le saviez-vous ?

L'assurance pourrait être une option intéressante à considérer. Pourquoi ?

- elle pourrait offrir un capital-décès libre d'impôt ;
- elle pourrait fournir des liquidités à une succession en vue de payer des impôts / des dettes ;
- elle pourrait procurer des fonds à un moment où ils sont le plus nécessaires.



85 pour cent des emplois sont comblés grâce au réseautage.

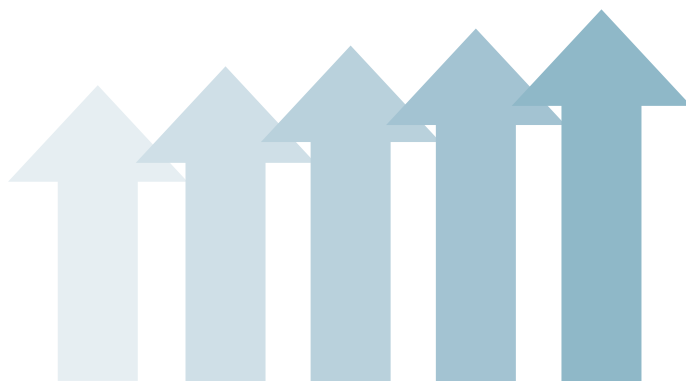
La prochaine décennie verra l'entrée de 4 millions de jeunes Canadiens sur le marché du travail ; ces jeunes ne suivront pas un cheminement professionnel linéaire : ils auront besoin de compétences de base adaptées pour pouvoir occuper différents rôles plutôt que poursuivre un seul cheminement de carrière.

Au cours de la prochaine décennie, 50 pour cent des emplois connaîtront de profonds changements ou une refonte complète des compétences.

Seuls 34 pour cent des employeurs croient que les jeunes sont prêts pour le marché du travail.

D'ici 2021, l'économie canadienne créera 2,4 millions de nouveaux emplois, mais la plupart d'entre eux exigeront une approche différente.

Objectif avenir RBC



Un engagement sans précédent pour aider les jeunes Canadiens à se préparer aux emplois de demain.

Le programme Objectif avenir RBC vise à aider les jeunes à bien démarrer leur future vie professionnelle. Cet engagement de 500 millions de dollars, échelonné sur dix ans, a pour but de donner aux jeunes Canadiens les outils nécessaires pour les emplois de demain. Il s'agit à juste titre du plus important investissement social de l'histoire de RBC. Au Canada, l'économie et le marché du travail subissent des transformations sans précédent, propulsées par la technologie, l'innovation et l'automatisation. Ces changements exercent des pressions immenses sur les jeunes Canadiens. En général, les jeunes d'aujourd'hui consacrent plus de temps et d'argent aux études et à l'obtention de titres professionnels que les générations précédentes. Pourtant, ils doivent composer avec des obstacles et des défis plus grands quand vient le temps de décrocher un emploi intéressant.

Dénouer la « crise silencieuse »

D'après Statistique Canada, bien que le taux de chômage de cette tranche de la population soit comparable à celui observé au milieu des années 1970, les jeunes Canadiens occupant un poste à temps plein ou permanent sont beaucoup moins nombreux. De plus, dans de nombreux cas, la qualité des emplois s'est détériorée. Objectif avenir RBC reconnaît qu'il est nécessaire de mieux préparer les jeunes à l'évolution de la main-d'œuvre et des emplois. Il vise à les aider pour les trois grandes difficultés auxquelles ils sont actuellement confrontés : le manque d'expérience, le manque de compétences pertinentes et l'absence de réseaux professionnels.

Afin de trouver des solutions à long terme et d'offrir un soutien, Objectif avenir RBC s'associe avec des entreprises et des organismes publics et privés, et collabore avec des institutions gouvernementales et des établissements d'enseignement. Par l'entremise de ces partenariats, le programme vise à améliorer l'accès aux expériences d'apprentissage intégrées au milieu travail, à perfectionner les compétences, à faciliter l'acquisition d'aptitudes concurrentielles, et à aider les jeunes à tisser des liens professionnels en leur offrant des occasions de réseautage. En plus de l'investissement financier, Objectif avenir RBC mène des efforts de sensibilisation, à l'aide de recherches, de communications et de partenariats. Il favorise les échanges permettant de mettre en place des méthodes et des solutions pour dénouer l'enjeu et ainsi influencer positivement la réalité des jeunes.

Offrir un soutien et promouvoir le changement

En tant qu'entreprise, RBC a pour objectif de contribuer à la réussite de ses clients et à la prospérité des collectivités. Objectif avenir RBC constitue un moyen important de réaliser cette ambition fondamentale et de l'approfondir ; il stimule le changement positif en collaborant avec les jeunes et des partenaires déterminés à les soutenir.

Compte tenu de l'évolution rapide du monde du travail, chacun doit comprendre que la prospérité à long terme du Canada, et sa compétitivité au sein de l'économie mondiale, est directement liée à notre capacité à gérer des enjeux importants et à favoriser la réussite des jeunes. Durant cette période de transition, la principale force de notre pays résidera dans sa jeunesse. Le moment est donc venu d'investir dans la génération qui façonnera l'avenir de notre pays.

Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez rbc.com/objectifavenir.

Note : Statistiques tirées du rapport « Humains recherchés », RBC, 2018 ; McKinsey, avril 2015 ; The Adler Group, février 2016.



AGIR AU MOMENT OPPORTUN

Facteurs à considérer lors d'un transfert de patrimoine de son vivant ou par voie testamentaire.

Voici une statistique qui est probablement connue de la majorité d'entre nous, mais qui mérite d'être répétée :

▷ **au cours des prochaines années, un patrimoine d'une valeur d'environ 400 milliards de dollars passera d'une génération à l'autre au Canada.¹**

En considérant l'importance de ce transfert, une question importante persiste : sommes-nous préparés? En général, la réponse est non. Bien que plusieurs personnes aient réfléchi un tant soit peu à ce transfert et connaissent leurs préférences pour le réaliser, la majorité des Canadiens ont très peu fait à cet égard. En réalité, selon le Rapport 2017 de transfert de patrimoine de RBC GP, plus d'un tiers des personnes concernées n'ont aucun plan de transfert en place. Si nous ajoutons le fait que la proportion d'aînés continue d'être de plus en plus grande au sein de la population canadienne, cela pourrait laisser présager que sans une planification appropriée, une majorité de familles multigénérationnelles pourrait être fortement impactée dans un futur proche.





Tendances quant au moment opportun de faire un don

Généralement, la majorité des personnes optent pour le transfert de leur patrimoine au décès. Cette façon de faire est souvent motivée par le désir de vouloir conserver leur patrimoine le plus longtemps possible, par crainte d'en manquer pour maintenir leur style de vie, ou du sentiment de ne pas disposer d'un avoir suffisant pour procéder à des transferts graduels. Dans certains cas, il pourrait également s'agir du fait de ressentir un inconfort à divulguer ses volontés aux héritiers. Les conclusions du Rapport 2017 de transfert de patrimoine de RBC GP confirment cette tendance. 57 pour cent des répondants ont l'intention de transférer l'intégralité de leur patrimoine à la prochaine génération au moment de leur décès contre seulement 29 pour cent de façon graduelle de leur vivant. Les 14 pour cent restants sont soit incertains quant à leur planification ou ont l'intention de transférer leur patrimoine que s'ils tombent malades.

Par ailleurs, même lorsque les personnes se disent confiantes quant à l'approche à privilégier, il est toujours important de s'assurer qu'elles réaliseront leurs objectifs pour les bonnes raisons. En effet, les préférences personnelles peuvent faire partie de l'équation, mais il existe toute une panoplie de facteurs positifs et négatifs devant être considérés et priorisés pour chaque approche. *Note : Étant donné que les circonstances et les objectifs de chacun varient d'une personne à l'autre, il est recommandé de consulter des conseillers et des professionnels en planification successorale qualifiés afin de s'assurer que votre situation a été considérée et que la planification mise en place est ajustée à vos besoins et objectifs spécifiques.*

Prioriser son bien-être financier

Lorsque vient le temps de considérer le moment et la manière dont vous désirez transférer votre patrimoine, vos besoins présents et futurs doivent toujours demeurer votre priorité. C'est à ce moment qu'il devient important de prendre le temps d'évaluer sa situation financière et songer à ses objectifs à long terme, au style de vie que

vous voulez maintenir au long de votre retraite ou à toute situation qui pourrait augmenter vos besoins financiers. Voici quelques questions pertinentes à vous demander :

- À quel moment devrais-je prendre ma retraite?
- Comment et où ai-je l'intention de prendre ma retraite?
- Quelle sorte de style de vie aimerais-je maintenir?
- De quelles considérations en matière de santé et de soins de santé devrais-je tenir compte?
- Quelles sont les dynamiques et circonstances familiales qui pourraient avoir des incidences sur ma planification?

Après avoir répondu à ces questions, la prochaine étape consiste à déterminer quels en seront les coûts associés. Étant donné la quantité et la complexité des facteurs à considérer, une planification de patrimoine complète (p. ex. une planification financière et successorale) est souvent la solution la plus pertinente à privilégier. Elle offre l'opportunité de consolider l'ensemble de ses revenus, dépenses et actifs et permet de les aligner sur les objectifs et besoins financiers tout au long de sa vie.

Le don de patrimoine ; l'impact des émotions

Que vous soyez enclin à transférer votre patrimoine de votre vivant ou préféreriez le faire par voie testamentaire (ou une combinaison des deux), les émotions peuvent souvent prendre le dessus dans la prise de décision et, dans certains cas, peuvent interférer avec vos intentions initiales. Pour plusieurs, il est très fréquent que les émotions entrent en jeu lorsqu'une étape marquante de la vie est franchie au sein de la famille. Par exemple, il peut s'agir d'un petit-enfant qui décide de poursuivre des études supérieures ou d'acheter sa première maison. Ou encore, d'un enfant qui se marie ou qui attend son premier bébé. Même si les émotions sont de puissants motivateurs, il est important de se rappeler que bien que vous puissiez actuellement avoir la capacité financière, un don substantiel pourrait compromettre votre planification de patrimoine et avoir des conséquences sur vos besoins personnels à court et à long terme.

Avantages potentiels d'un don de son vivant

Pour ceux qui détermineront, suite à un exercice de planification de patrimoine complète, qu'ils détiennent des actifs excédant leurs besoins financiers, il pourrait s'avérer avantageux d'en transférer une portion de leur vivant. Cela donnerait la satisfaction de constater les bienfaits d'un tel don auprès d'un être cher, au moment où il pourrait en avoir le plus besoin. De plus, cela leur permettrait de bénéficier de certains avantages fiscaux et successoraux.

Considérations fiscales

Certains particuliers peuvent détenir des actifs producteurs de revenus et n'en ont pas besoin pour financer leur style de vie. Dans cette situation, ils pourraient être fiscalement avantagés à les donner de leur vivant. D'abord, cette approche pourrait les aider à réduire leurs impôts futurs puisqu'ils ne toucheraient plus les revenus imposables inhérents. Ensuite, cela transférerait la croissance future des actifs (et les impôts s'y rattachant au moment de la disposition) aux bénéficiaires. Enfin, si les bénéficiaires se trouvent dans une fourchette d'imposition moins élevée que le donateur, la stratégie pourrait s'avérer avantageuse du point de vue de l'impôt total à payer.

Lorsque vous effectuez un don d'actif producteur de revenu, par exemple d'actions ou d'obligations, vous pourriez de ce fait créer un fardeau fiscal non souhaité. En effet, le don d'actif à une tierce personne (autre que le conjoint) est généralement considéré comme une cession à la juste valeur marchande et peut déclencher du gain en capital imposable. Il est également à noter que les règles d'attribution de revenu pourraient s'appliquer si le bénéficiaire était le conjoint ou un enfant mineur. En vertu de ces règles, le revenu gagné sur les actifs donnés à une de ces personnes serait imposable (réattribué) entre vos mains (exception faite du gain en capital reçu par un enfant mineur).

Vous devez aussi vous méfier de la pratique qui consiste à transférer un actif à une valeur nominale (p. ex. 1 \$) ou à un montant moins élevé que sa juste valeur marchande. Dans certains cas, vous pourriez être imposé sur le gain en capital associé à la juste valeur marchande de l'actif transféré, et la personne le recevant pourrait être présumée l'avoir reçu (aux fins de l'impôt) au prix qui vous a été payé. Cela entraînerait une double imposition au moment de sa vente.

Pour plus d'information sur la santé des aînés et sur l'augmentation des coûts de soins de santé, veuillez consulter l'article dans ce numéro de *Perspectives*, « L'âge n'est-il qu'un chiffre ? », à la page 6, ainsi que l'article paru dans l'édition d'automne 2016 de *Perspectives* intitulé « Le paysage changeant des soins de santé au Canada » à <https://www.rbcwealthmanagement.com/ca/fr/research-insights/le-paysage-changeant-des-soins-de-sante-au-canada/detail/>.



Réduire la taille de votre succession

Au décès d'un particulier, son exécuteur (désigné d'exécuteur testamentaire en Ontario et de liquidateur au Québec) pourrait être tenu d'obtenir des lettres d'homologation pour être en mesure d'administrer pleinement la succession. L'homologation est une procédure administrative qui a pour but de valider le testament et de confirmer l'autorité de l'exécuteur/liquidateur à agir pour et au nom de la succession. L'homologation est souvent requise par une institution financière pour libérer les actifs de la personne décédée à l'exécuteur/liquidateur. La plupart des provinces et des territoires imposent des droits d'homologation du testament et conviennent des taux variables pour ces droits, généralement proportionnels à la valeur des actifs transitant par la succession. Selon votre province ou territoire de résidence, prendre des mesures de votre vivant pour diminuer la taille de votre succession pourrait s'avérer avantageux afin de réduire les droits d'homologation à votre décès. Par exemple, si vous êtes un résident de l'Ontario, où les droits d'homologation sont élevés et peuvent aller jusqu'à 1,5 pour cent, le don d'actifs de votre vivant pourrait effectivement diminuer la valeur globale de votre succession et ainsi réduire les frais d'homologation à votre décès. Toutefois, si vous êtes résident de l'Alberta ou du Québec, cette stratégie ne serait pas pertinente étant donné que les droits d'homologation y sont faibles, voire inexistants.

Protection de la vie privée

Pour plusieurs, l'information et les décisions contenues dans le testament sont de nature très personnelle. Il est surprenant d'apprendre que, par exemple, lorsque

le testament doit être homologué, qu'il devienne un document public et puisse être accessible par tous.

Chaque personne a un niveau de confort différent quant à la discrétion des détails de sa succession. Certains pourraient préférer qu'elle demeure confidentielle, surtout en ce qui a trait aux legs à des membres de leur famille ainsi qu'à la répartition spécifique de la succession à chacun. Selon votre situation personnelle et le niveau d'importance que vous accordez à la confidentialité, effectuer des dons de votre vivant pourrait être une stratégie efficace à considérer, étant donné que vos décisions en matière de transfert de patrimoine demeureront du domaine privé.

Un don testamentaire

Bien qu'une majorité de Canadiens ait l'intention de transférer son patrimoine à son décès, selon le Rapport 2017 de transfert de patrimoine de RBC GP, seulement un peu plus de la moitié d'entre eux auraient un testament valide en place. Cela semble indiquer un manque de compréhension quant aux conséquences et aux difficultés qui pourraient survenir advenant un décès sans un testament valide et comment une telle situation pourrait compromettre leurs intentions en matière de transfert de patrimoine. En effet, au décès d'une personne sans testament valide, sa succession sera considérée comme étant « ab intestat ». Ce sont les législations provinciales ou territoriales qui détermineront le règlement de la succession et cette personne perdra le choix de désignations de ses bénéficiaires et de son exécuteur/liquidateur. Qui plus est, cette personne pourrait ne pas bénéficier de tous les avantages découlant d'une planification successorale complète, comme par exemple, la minimisation de l'impôt sur le revenu payable au décès.

Pour ceux qui se préparent à rédiger un testament ou qui en ont déjà un en place, voici quelques étapes pour en assurer sa validité, maintenant et dans le futur.

1

Assurez-vous que votre testament soit toujours à jour.

Lorsque des changements importants surviennent dans votre vie, comme la naissance d'un enfant ou d'un petit-enfant, un changement d'état civil ou le décès d'un membre de votre famille, vous pourriez souhaiter modifier certaines clauses quant à votre testament. Particulièrement, lorsqu'il s'agit d'un changement d'état civil, il est essentiel de comprendre les incidences qu'il pourrait avoir sur sa validité, entre autres concernant les dons et désignations effectués par voie testamentaire.

2

Revoyez régulièrement votre testament.

Hormis des changements importants, il est recommandé de revoir votre testament entre chaque trois à cinq ans, afin de vous assurer qu'il continue de refléter vos volontés.

3

Assurez-vous que votre exécuteur/liquidateur soit toujours bien renseigné.

Étant donné le rôle principal que joue votre exécuteur/liquidateur dans l'administration de votre succession, il est recommandé de le mettre au courant de sa désignation de même que de tout changement à votre testament. Les exécuteurs/liquidateurs doivent aussi être informés de l'endroit où se trouve le document.

4

Assurez-vous de bien documenter vos volontés.

La rédaction d'un testament doit être très spécifique et précise. Afin de vous assurer que vos volontés et vos intentions sont bien formulées et documentées, il est essentiel de consulter un professionnel juridique qualifié.

Développement de solides compétences en gestion financière

Il existe, au-delà des occasions d'apprentissage financier informelles (souvent prodigués par des membres de la famille) des avantages distincts associés à une éducation financière plus formelle. La planification successorale et la planification de transfert de patrimoine sont des rouages essentiels de la littératie financière et des domaines avec lesquels les personnes de tout âge devraient être à l'aise. Pour aider les plus jeunes et les personnes à tout stade de leur vie, RBC DVM a développé le « *Programme des connaissances financières* » ciblant les jeunes de 16 ans et plus. Dans le cadre de cette formation, un module d'apprentissage est spécifiquement attribué aux testaments et successions. Il offre des renseignements utiles et pratiques dans le but d'aider et de se familiariser avec ce domaine. Pour plus de détails, veuillez prendre connaissance de l'article qui accompagne ce numéro de *Perspectives*, « Le programme des connaissances financières de RBC GP » à la page 18.



Le transfert de connaissances

Indépendamment de la méthode ou du moment choisi, le transfert de patrimoine est un sujet qui est très peu abordé dans la plupart des familles. Mais lorsqu'il s'agit de planifier un transfert harmonieux à la prochaine génération, la communication est un outil essentiel. En effet, celle-ci vous offre l'occasion de faire part de vos intentions (par exemple, la préservation de patrimoine pour les générations futures) et de partager le raisonnement derrière vos décisions. De plus, elle peut aider les futurs légataires à comprendre le processus pour recevoir leur héritage et ainsi créer des opportunités additionnelles d'apprentissages financiers pour les générations plus jeunes.

Pour ceux et celles qui hésiteraient à tenir de telles conversations, il est important de reconnaître que les avantages d'un dialogue ouvert l'emporteront de loin sur les risques d'éviter le sujet. Lorsque ses intentions sont clairement communiquées et comprises, le transfert de patrimoine a une meilleure chance de réussir et cela aide à s'assurer que les légataires futurs ne seront pas laissés dans l'ignorance. D'un point de vue familial, cela aide aussi à s'assurer que ses valeurs et son legs seront préservés selon ses souhaits et que l'harmonie familiale sera maintenue.

Pour plus d'information sur l'intégration de dons philanthropiques et de bienfaisance dans votre planification de transfert de patrimoine, veuillez consulter l'article dans ce numéro de *Perspectives*, « Créer un impact positif dans la collectivité ».

Référence :

1. <https://www.rbcwealthmanagement.com/ca/fr/wealth-transfer>



Votre vaste expérience est votre plus grand legs.

Préparer la prochaine génération tient autant à la transmission de connaissances que de patrimoine. Chez RBC Gestion de patrimoine, nous pouvons aider vos clients à façonner un héritage en fonction de leurs propres valeurs et aspirations. Nous sommes résolus à forger des relations fondées sur la confiance, l'intégrité et un service exceptionnel.

Pour en apprendre davantage sur comment nous aidons nos clients à accumuler plus qu'un patrimoine, veuillez visiter rbcwealthmanagement.com



**Gestion
de patrimoine**

Créer un impact positif dans la collectivité



Intégrer les
dons de
bienfaisance et
la philanthropie
dans la
planification
de transfert de
patrimoine.

Appuyer une cause qui vous est chère.

Faire une bonne action en donnant au suivant.

Aider les personnes dans le besoin après une catastrophe ou un événement ayant bouleversé leur vie.

Redonner en faisant du bénévolat.

Faire la différence par un don de bienfaisance à un organisme qui vous inspire.

Voici quelques-unes des façons dont nous donnons : à nos collectivités, organismes de bienfaisance et causes qui nous sont chères. Par ailleurs, bien qu'une majorité de Canadiens (plus des trois quarts des personnes âgées de 15 ans et plus) effectue des dons de bienfaisance au cours d'une année,¹ ils sont généralement faits de façon réactive et impulsive, et ne sont généralement pas intégrés dans une planification de patrimoine ou successorale globale.

Toutefois, si vous prenez le temps de réfléchir à ce qui vous motive à donner et alimente vos initiatives philanthropiques, vous pourriez découvrir que c'est en fait d'avoir l'opportunité d'appuyer des causes que vous avez à cœur et d'exprimer vos valeurs profondes. Et pour ceux qui désirent renforcer et préserver ces valeurs et croyances de leur vivant et après, le meilleur moyen est de consolider vos souhaits par une planification globale et structurée de dons de bienfaisance. Nous avons aussi tendance à penser que le transfert de patrimoine se limite à léguer ses actifs à la prochaine génération (famille et/ou êtres chers) de son vivant, par voie testamentaire ou par une combinaison des deux. Le fait d'intégrer vos dons dans votre planification de transfert de patrimoine vous permettra de préciser vos intentions tout en bénéficiant d'avantages fiscaux et en contribuant grandement à la création d'un héritage durable.

Une nation généreuse

Le secteur caritatif et à but non lucratif au Canada est le deuxième plus important à l'échelle mondiale.²

Trouver la bonne façon de donner



Donner peut prendre différentes formes, pouvant être regroupées en deux grandes catégories. D'abord, il y a les dons de bienfaisance spontanés, lesquels peuvent être soudains ou motivés par une circonstance immédiate. Il peut aussi s'agir de dons réguliers, effectués périodiquement ou à un moment spécifique de l'année, lors des Fêtes, par exemple.

Deuxièmement, il y a la philanthropie stratégique, une approche plus structurée. Plutôt que d'être réactive et imprévue, elle est proactive et nécessite un plan à long terme afin de pouvoir définir et réaliser les objectifs individuels ou familiaux. Cette forme de don permet de mieux refléter ses croyances et valeurs, en plus d'organiser et préciser la manière et le moment qu'elle sera faite. Elle pourra aussi préciser les canaux à emprunter, d'où la capacité à produire un impact qui perdurera, autant de son vivant qu'après.

Indépendamment de vos croyances et de l'importance que vous consacrez au fait de donner de votre vivant, il y a plusieurs façons d'intégrer la philanthropie dans votre planification de transfert de patrimoine. En plus des avantages fiscaux offerts, cette approche peut engendrer des dons plus importants et ainsi créer un impact significatif à long terme pour la société.

Donner selon le calendrier

Selon le Rapport 2017 sur les dons de CanaDon, 35 pour cent de tous les dons effectués dans une année le sont en décembre et 10 pour cent dans les trois derniers jours seulement de ce mois.³

Réfléchir à vos croyances et valeurs

Au moment de considérer toute forme de transfert de patrimoine, qu'il s'agisse d'un legs à ses héritiers, de l'intégration de dons de bienfaisance ou de la philanthropie dans ses plans, il est essentiel d'évaluer et de prioriser ses besoins financiers avant de prendre une décision. Une fois la planification de patrimoine rédigée, si vous considérez que la manière d'effectuer le don est compatible avec votre capacité financière et que vous décidez vouloir la mettre en place de façon systématique, une multitude d'options s'offrent à vous.

Initialement, il est recommandé de commencer par réfléchir à son approche actuelle en matière de dons, à ses croyances et valeurs, ainsi qu'aux causes et organismes qui nous tiennent le plus à cœur. Par exemple, vous pourriez avoir vécu une expérience personnelle avec un organisme de bienfaisance en particulier ou vous ou un être cher pourriez être fermement engagé envers une certaine cause, comme par exemple la préservation de l'environnement ou la promotion des arts.

Réfléchir à ces aspects vous aidera à bâtir les fondations de votre planification et vous éclairera quant à la direction à prendre pour structurer l'approche optimale et le moment idéal pour atteindre vos objectifs et témoigner de vos valeurs d'une façon qui tient compte de considérations personnelles, familiales et fiscales.

Note : Afin de vous assurer que vos besoins et vos objectifs spécifiques sont dûment considérés, il est essentiel de consulter des conseillers fiscaux et successoraux qualifiés étant donné que ceux-ci pourront vous conseiller sur la façon d'intégrer les dons de bienfaisance à votre planification financière et de transfert de patrimoine de même que sur les montants, le moment opportun et les types de dons.



Le saviez-vous?

Chez les Canadiens, 49 pour cent des dons vont à des organismes de charité œuvrant dans les services sociaux et 36 pour cent dans les soins de santé.⁴

Quelles que soient les motivations qui vous incitent à donner, voici quelques questions importantes à considérer :

- Combien de temps et/ou de ressources financières êtes-vous prêt à consacrer à une cause ou organisme caritatif à court et à long terme?
- Souhaitez-vous continuer à appuyer une cause ou organisation au-delà de votre vivant?
- Quelles sont les considérations fiscales potentielles de donner de votre vivant plutôt que de donner par voie testamentaire?

Considérations fiscales

Des incitatifs fiscaux sont disponibles pour encourager les Canadiens à effectuer des dons de bienfaisance. De façon générale, lorsqu'un don de bienfaisance est fait à un organisme enregistré, un reçu est remis à sa juste valeur marchande, net de tout avantage reçu (par exemple, le coût du repas lors d'un gala de bienfaisance). Vous pourrez alors demander un crédit d'impôt pour don dans l'année du don.

Le montant du crédit d'impôt que vous pourrez demander sera en fonction de la valeur de vos dons, ne pouvant excéder 75 pour cent de votre revenu net imposable. Au Québec, cette limite est fixée à 100 pour cent. Les dons peuvent être reportés jusqu'aux cinq années suivantes. Ainsi, si la totalité du don ne pouvait servir au cours d'une seule année, le montant excédentaire pourrait être demandé dans une année subséquente. En ce qui concerne les dons effectués dans l'année du décès et au cours de l'année précédente, la limite est de 100 pour cent du revenu net. De plus, lorsqu'un don est fait à un organisme de bienfaisance enregistré par voie testamentaire, votre exécuteur (liquidateur au Québec) pourra bénéficier d'une plus grande flexibilité dans l'utilisation du crédit d'impôt.



Options et moments opportuns pour donner

Certaines approches pourraient vous offrir des avantages fiscaux immédiats ou à long terme, tout en vous procurant des façons de donner structurées pouvant vous aider à respecter vos intentions caritatives, et ce, que vous décidiez de donner dès maintenant, plus tard ou de façon continue de votre vivant ou après.

Par exemple, bien qu'un don en espèces représente la forme la plus courante et simple, il est aussi possible de le faire en nature. Par exemple, il pourrait s'agir de biens en immobilisation, d'œuvres d'art ou de collection, de dons écologiques, d'actions de sociétés privées ou même de polices d'assurance vie. Le don d'actions de sociétés cotées en bourse peut présenter une occasion particulièrement avantageuse sur le plan fiscal, étant donné que les donateurs pourront tirer profit, en plus du crédit d'impôt pour don, de l'élimination du gain en capital accumulé.

Bien que ces types de dons puissent se faire de votre vivant, ils peuvent aussi être faits en tant que legs de bienfaisance déterminés via votre testament. Par exemple, ils pourraient prendre la forme de legs résiduels (pourcentage du résidu de votre succession, après le versement d'autres dons et du paiement du passif), de legs particuliers (montant précis), ou de biens de valeur (œuvre d'art, antiquité, bijoux, p. ex.). Il est aussi possible de faire un don au moment de votre décès en désignant un organisme de bienfaisance enregistré comme bénéficiaire de certains régimes et

polices d'assurance ; par exemple : un régime enregistré d'épargne-retraite (REER), un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), un compte d'épargne libre d'impôt (CELI) ou une police d'assurance vie.

Ceux qui souhaitent créer un modèle de dons plus réguliers ou suivre une approche plus personnalisée pourraient vouloir considérer une fondation de charité privée ou un fonds de dons de bienfaisance/fonds à des fins recommandées par le donateur. Les fondations de charité privées vous conviendraient particulièrement si vous souhaitiez consacrer plus de temps et de ressources à la gestion de vos activités de bienfaisance, alors que les fonds à des fins recommandées par le donateur seraient une alternative permettant de créer un legs durable tout en réduisant le temps à investir et les coûts.

Étant donné le large éventail d'options disponibles de même que les considérations particulières de chacune, votre conseiller fiscal qualifié sera une ressource précieuse pour vous aider à naviguer parmi les restrictions, les enjeux fiscaux ainsi que les particularités des types de dons choisis et du moment opportun pour les effectuer.

Pour plus de détails sur les types de dons, veuillez consulter le guide sur les dons de bienfaisance de RBC GP à <https://ca.rbcwealthmanagement.com/documents/10180/o/Charitable-giving-french.pdf>.

Planifier votre héritage

Pour ceux qui ont établi un fonds de dons de bienfaisance dans le cadre d'une fondation privée, vous pourriez bénéficier du droit de pouvoir recommander des subventions à des organismes admissibles. Dans cet esprit, il est important de prévoir la manière dont vous souhaiteriez que les subventions soient distribuées advenant votre inaptitude ou votre décès. Afin de faire part de ces volontés, vous pourriez remplir un formulaire de vos volontés concernant votre héritage ou rédiger une lettre d'intention. Cette information clarifiera vos objectifs de bienfaisance, confirmant l'identification des bénéficiaires de subventions, vos préférences en matière de programmes ou de causes, la répartition des dons et la valeur de vos subventions. Ces renseignements vous permettront d'énoncer clairement vos priorités et vos intérêts ainsi que toute autre information que vous voudriez considérer lors de décisions futures en matière de subventions accordées par votre fonds.

Maintenir l'expression de vos valeurs



Bien que les définitions de base du vocable « legs » se concentrent souvent sur le transfert d'argent et de biens à la génération suivante, pour certains, bâtir un legs durable va bien au-delà de cet aspect. En effet, plusieurs envisagent les legs de façon holistique, englobant les croyances, valeurs, intentions ainsi que les traditions et réputations. À cet égard, au-delà du simple transfert de patrimoine directement aux héritiers, les dons structurés peuvent être un moyen idéal pour aider à solidifier le legs dans son sens large. Que vous soyez fortement engagé envers la philanthropie ou que vous penchiez plutôt pour un don unique, planifier votre don vous aidera à vous assurer que les causes qui vous touchent continueront de recevoir votre soutien et maintiendront leur pérennité pour les années à venir.

Également, dans le but de transmettre ces valeurs aux prochaines générations de votre famille et consolider les bases d'un legs durable, il est préférable de discuter de ces valeurs et intentions le plus tôt possible aux membres de votre famille et à vos héritiers. En agissant de la sorte, vous clarifierez vos intentions et créerez une opportunité de développer au sein de votre famille un engagement social partagé.

Le saviez-vous ?

Bien que des statistiques récentes soient peu abondantes, les données suggèrent qu'environ 4 % à 7 % des Canadiens incluent un don de bienfaisance dans leur testament.⁵



Le **Programme de dons de bienfaisance** de RBC permet aux particuliers et à leur famille de contribuer à un fonds de dons de bienfaisance administré par Fonds de Bienfaisance Canada sur une base continue et de manière efficace. Cette solution offre l'opportunité de témoigner de ses valeurs caritatives de son vivant et de les préserver pour le futur. Plusieurs générations pourront donc s'impliquer dans ce processus et discuter collectivement de la manière dont la fondation fera ses dons annuels et, contrairement à opter pour un don unique important, un don à votre propre fondation pourra perdurer. De plus, vous pourrez faire des dons à l'œuvre de bienfaisance de votre choix ou distribuer des subventions à d'autres organismes. Pour de plus amples renseignements sur le Programme de dons de bienfaisance de RBC, veuillez en discuter avec votre conseiller RBC et visiter le site <http://www.rbcdvm.com/charitable-gift-program.html>.

Inculquer des valeurs caritatives aux générations à venir

Les valeurs et les croyances, dans tous les aspects de la vie, sont quelque chose que plusieurs espèrent pouvoir léguer à nos jeunes héritiers des générations futures. Pour ceux qui souhaitent transmettre et intégrer ces valeurs philanthropiques au sein de leur famille, il n'est jamais trop tôt pour commencer la sensibilisation quant à l'importance de donner.

Vu l'ampleur et la panoplie de méthodes et de canaux par lesquels les dons de bienfaisance et la philanthropie peuvent se manifester, il est important que les jeunes comprennent que les opportunités de faire une différence peuvent se manifester de plusieurs façons : par le bénévolat dans leur école ou via un don dans la collectivité, ou bien en supportant une cause ou un organisme à l'échelle nationale ou internationale. Il pourrait être intéressant de débiter avec une discussion sur les valeurs caritatives qui vous inspirent, puis leur demander quelles causes les inspirent. Ensuite, une option pourrait consister à les aider à faire des recherches et trouver un projet qu'ils aimeraient appuyer en s'impliquant. Pour vous renseigner davantage sur la philanthropie et les générations futures, veuillez lire l'article paru dans l'édition d'automne 2016 de *Perspectives*, intitulé « Un aperçu canadien – Soutenir une culture de philanthropie » à <https://www.rbcwealthmanagement.com/ca/fr/research-insights/un-aperçu-canadien-soutenir-une-culture-de-philanthropie/detail/>.



Références :

1. <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-652-x/89-652-x2015008-fra.htm>
2. <http://www.imaginecanada.ca/resources-and-tools/research-and-facts/key-facts-about-canada's-charities> (en anglais seulement)
3. <https://www.canadahelps.org/fr/le-rapport-sur-les-dons/faits-concernant-les-dons/>
4. <https://www.canadahelps.org/fr/le-rapport-sur-les-dons/faits-concernant-les-dons/>
5. <https://www.legalwills.ca/blog/planned-giving-canada/> (en anglais seulement)

Pizza printanière épicée

Temps de préparation : 15 mins

Temps de cuisson : 10 mins

Donne : 4 portions

Ingrédients

- 4 croûtes de pizza minces (7 1/2 po x 8 1/2 po – 19 cm x 22 cm) ou 4 pains naans
- 2 tomates italiennes, tranchées
- 2 oignons verts, coupés en morceaux de 1 po
- 5 oz de crevettes nordiques fraîches ou surgelées (appelés aussi crevettes de Matane), décongelées si elles sont surgelées
- 2 gousses d'ail, hachées
- 1 c. à thé de flocons de piment fort
- 4 c. à thé d'huile d'olive, divisée
- 2 tasses de Boule de Mozzarella canadienne, râpée
- 1 1/2 tasses de jeunes épinards, hachés finement
- 1 tasse de cresson
- 2 endives, coupées en tranches minces
- 2 c. à thé de jus de citron
- Poivre du moulin

Trucs

Autres choix de fromages canadiens : Cheddar doux, Monterey Jack, Gouda.

Préparation

1. Préchauffer le four à 450 °F (230 °C).
2. Déposer les croûtes de pizza sur une plaque à biscuits tapissée de papier parchemin. Garnir des tranches de tomates, des oignons verts et des crevettes.
3. Dans un petit bol, mélanger l'ail, les flocons de piment fort et 1 c. à soupe (15 ml) d'huile. Verser ce mélange sur les pizzas. Garnir du fromage et cuire au four 7 à 10 minutes.
4. Entre-temps, mélanger les épinards, le cresson, les endives, le jus de citron et le reste de l'huile dans un bol. Assaisonner de poivre.
5. Garnir les pizzas du mélange de laitues et servir immédiatement.

Valeur nutritive

par portion

Énergie : 412 calories

Protéines : 23 g

Glucides : 35 g

Matières grasses : 20 g

Fibres : 2.5 g



MC

Recette et image réimprimées avec l'autorisation des Producteurs laitiers du Canada — www.producteurslaitiers.ca.

Des recettes additionnelles peuvent être trouvées à www.plaisirlaitiers.ca.



Successions et fiducies RBC travaille avec des clients et leurs conseillers afin de leur procurer la tranquillité d'esprit maintenant et pour le futur.



Successions et fiducies RBC

- Solutions fiduciaires
- Solutions de succession
- **Solutions d'incapacité**
 - Agir comme fondé de pouvoir pour gérer les actifs d'une personne déclarée inapte
 - Administration de procurations : conseiller les personnes désignées comme fondés de pouvoir en assumant, en tout ou en partie, leurs responsabilités administratives
- Services spécialisés

Notre équipe de Successions et fiducies est constituée de professionnels spécialisés et expérimentés dont des conseillers juridiques, des comptables et d'autres spécialistes qui misent sur de nombreuses années d'expérience en successions et fiducies. Nous sommes une firme de services de fiducie professionnels exceptionnellement forte, qui jouit de la solidité, de la stabilité et des ressources de RBC, la première banque en importance au Canada.

Pour plus d'information, veuillez discuter avec un conseiller RBC, appelez-nous au 1 855 833-6511 ou visitez notre site Web à <https://estateandtrust.rbcwealthmanagement.com/fr/>.




**Gestion
de patrimoine**

Successions et fiducies RBC désigne Société Trust Royal du Canada et Compagnie Trust Royal. Ce document a été préparé pour l'usage de Société Trust Royal du Canada et Compagnie Trust Royal. Société Trust Royal du Canada et Compagnie Trust Royal et Banque Royale du Canada sont des entités juridiques distinctes et affiliées. Société Trust Royal du Canada et Compagnie Trust Royal sont des sociétés membres de RBC Gestion de patrimoine, unité d'exploitation de la Banque Royale du Canada.

© / ™ Marque déposée de la Banque Royale du Canada. RBC Gestion de patrimoine est une marque déposée de la Banque Royale du Canada, utilisée sous licence. © Société Trust Royal du Canada et Compagnie Trust Royal 2017. Tous droits réservés.

LE POUVOIR DE CHOISIR



Comprendre les tâches et responsabilités dans le cadre d'une **procuration ou d'un mandat.**

Chacun de nous passera par différentes étapes au cours de sa vie. Collectivement, en tant que nation, le Canada est récemment entré dans une nouvelle période, celle concernant le changement de la démographie de sa population. En effet, pour la première fois dans l'histoire canadienne, il y a maintenant plus de personnes âgées de plus de 65 ans que de jeunes de moins de 14 ans selon les données du recensement de 2016¹. Et bien que cette transition n'en soit qu'à ses débuts, il est prévu que cette tendance s'amplifiera au cours des années à venir. En effet, les baby-boomers deviendront des aînés, l'espérance de vie augmentera et le taux de fertilité au Canada demeurera faible.

Au-delà de ces aspects démographiques, un facteur devrait nous préoccuper davantage : les enjeux de santé inhérents au changement démographique. Dans le « Portrait des soins de santé aux aînés au Canada », l'Association médicale canadienne a souligné qu'au cours des 15 prochaines années (selon les statistiques de 2016), on prévoit une augmentation de 66 pour cent des Canadiens qui seront atteints de démence et qu'après l'âge de 65 ans, ce risque doublera tous les cinq ans. De plus, au niveau de la santé physique, on s'attend à une augmentation de 40 pour cent des cas de cancer d'ici 2030.²

À plus grande échelle, ces réalités et ces prévisions auront certainement diverses répercussions sur la société canadienne dans son ensemble. Sur le plan individuel, ces statistiques devraient aussi servir de son de cloche pour tous et nous inciter à bien planifier et mettre en place des mécanismes de protection pour soi et sa famille. Une de ces méthodes consiste à la rédaction d'une procuration.

La procuration expliquée

Une procuration est un document rédigé par une personne conférant à un tiers le pouvoir d'agir en son nom. Il existe deux types de procuration : une aux biens et une autre aux soins personnels. Une procuration standard confère le pouvoir au tiers de prendre des décisions concernant les finances et les biens d'une autre personne. Ce pouvoir peut inclure, entre autres, les tâches suivantes : s'occuper de transactions bancaires, payer des comptes, gérer des placements ou acheter ou vendre des biens immobiliers en votre nom. Ce pouvoir peut perdurer advenant que la personne devienne inapte à prendre ces décisions. Elle est ainsi appelée procuration perpétuelle relative aux biens (dans la plupart des provinces canadiennes). Une procuration ou un mandat relatif au soin de la personne autorise une personne à prendre les décisions concernant les soins à donner. Elle peut inclure des clauses par rapport aux soins de santé, aux traitements médicaux, à l'hébergement, à l'hygiène


ou à toute préférence ou volonté en matière de sécurité.

Selon votre province ou territoire de résidence, un seul document pourrait être suffisant pour décrire les pouvoirs que vous voudrez conférer à une personne (généralement désignée de « fondé de pouvoir ou de mandataire ») pour prendre des décisions quant à votre bien-être physique ou par rapport à vos finances et vos biens. Il existe aussi des différences provinciales et territoriales sur la manière dont ce document est créé et signé; il est donc essentiel de demander à un conseiller juridique de le rédiger afin de vous assurer qu'il soit conforme aux lois et règlements en vigueur dans votre province ou territoire.

Par exemple, au Québec, le processus de désignation d'un fondé de pouvoir (mandataire) diffère de celui existant dans les autres provinces. En effet, deux documents distincts de procurations pourraient être requis. Le premier (désigné de procuration) est valable pendant que le mandant est apte. Le deuxième (désigné de mandat de protection) n'entre en vigueur qu'en cas d'incapacité du mandant. Un mandat de protection doit être approuvé par un tribunal dans le cadre d'un processus qualifié d'« homologation ».

*Note : Aux fins de cet article, la discussion portera principalement sur la procuration quant à l'administration des biens, survivant à l'incapacité, et désignée **de procuration perpétuelle**. Nous vous recommandons également de toujours vous assurer d'avoir un mandat de protection à jour concernant vos soins personnels. De plus, nous vous suggérons de consulter un conseiller juridique qualifié pour vous assurer que vos volontés et vos intentions sont minutieusement documentées. Enfin, bien que la méthode pour mettre en place une procuration et que les vocables utilisés puissent être différents au Québec, les principes discutés dans cet article demeurent pertinents pour les résidents du Québec.*

Faire le bon choix

A large hand from the top left points downwards towards a group of five smaller hands raised from the bottom. The background is a light yellow gradient.

À l'instar du choix de l'exécuteur testamentaire (« liquidateur » au Québec), désigner un fondé de pouvoir approprié est un choix crucial que plusieurs personnes ont tendance à prendre à la légère. D'abord, vous devriez choisir quelqu'un en qui vous avez une entière confiance et qui vous connaît bien, ce qui explique pourquoi plusieurs personnes choisissent un membre de la famille ou un ami proche. Étant donné l'ampleur des tâches à accomplir, il est tout aussi important de considérer les responsabilités qu'ils auront à assumer, de même que le risque à vos finances et à votre bien-être en cas de mauvais choix.

En plus des critères de confiance et de familiarité, nous pouvons dénoter les critères suivants pouvant mener à une bonne réalisation de leur rôle : compétences financières, capacité à composer avec des conflits familiaux, lieu de résidence, contraintes personnelles et familiales ainsi que la volonté à assumer le rôle. Étant donné tous ces aspects, on doit consacrer au choix d'un fondé de pouvoir le même niveau de réflexion et de discernement qu'on accorderait au choix de tout autre professionnel qu'on engagerait à titre d'avocat ou de comptable.

Pour plus d'information sur le choix d'un exécuteur/liquidateur, veuillez consulter « Une question de choix éclairés », publié dans *Perspectives*, automne 2017, à <https://www.rbcwealthmanagement.com/ca/fr/research-insights/a-matter-of-informed-choice/detail/>.

Faire le bon choix

Le tableau suivant décrit les quatre principaux critères à considérer :

Compétences financières et organisationnelles



- En tant que fiduciaire, le fondé de pouvoir ou mandataire a la responsabilité juridique et éthique d'agir dans votre intérêt et selon vos volontés.
- Les tâches peuvent être exhaustives et selon votre province ou territoire de résidence, celles-ci peuvent inclure la gestion de vos dépenses courantes pour s'occuper de vous et de vos soins (de même que de vos personnes à charge), des consultations avec votre famille et vos amis, l'administration de vos biens, la production de vos déclarations de revenus et la conservation de dossiers détaillés de transactions.
- Le volume et les types de tâches nécessiteront une bonne capacité à prioriser et à pouvoir gérer plusieurs tâches à la fois; les obligations légales nécessiteront une bonne organisation et une diligence quant à la tenue de dossiers et à la comptabilité.
- Cela pourrait requérir la coordination avec le fondé de pouvoir ou le mandataire pour les soins personnels, afin de s'assurer que les fonds sont disponibles pour satisfaire vos besoins en matière de soins personnels, ainsi que vos volontés.

Proximité géographique / flexibilité pour se déplacer



- Désigner quelqu'un qui demeure loin de chez soi pourrait entraîner du stress et des défis logistiques, professionnels et émotionnels.
- Si le fondé de pouvoir ou le mandataire désigné résidait dans une juridiction différente de la vôtre, il pourrait y avoir des défis additionnels, étant donné les complexités légales et administratives associées à la gestion à distance de vos affaires. La situation serait encore plus compliquée si vous possédiez des propriétés dans différents territoires et partagiez votre temps entre ces propriétés, ce qui, par exemple, pourrait requérir des procurations différentes pour chaque juridiction.

Faire le bon choix

Stade de vie et disponibilité



- Les tâches d'un fondé de pouvoir ou mandataire peuvent s'échelonner sur plusieurs années et s'intensifier avec le temps et selon les circonstances.
- Il est important de considérer la valeur de passer ce temps avec ses proches sans la pression d'avoir à accomplir les tâches associées au rôle.
- Si la personne désignée a de jeunes enfants ou une carrière la tenant très occupée, voyage fréquemment ou a d'autres contraintes de style de vie, cela pourra lui être difficile d'assumer adéquatement ces responsabilités.
- La désignation d'un suppléant est aussi importante, advenant que pour des raisons émotionnelles ou physiques, la personne désignée ne puisse assumer le rôle.

Capacité à maintenir une neutralité émotionnelle



- Selon les relations familiales et la situation, certains membres de la famille pourraient être biaisés. Cela pourrait nuire à leur capacité d'agir selon vos volontés.
- Une dynamique familiale complexe pourrait aussi avoir des répercussions sur les décisions; par exemple, un membre de la famille pourrait subir des pressions d'autres membres de la famille pour agir d'une façon contraire à vos souhaits.
- L'inaptitude pourrait entraîner un stress émotionnel important au sein de la famille; un fondé de pouvoir ou mandataire qui est aussi un membre de la famille pourrait devenir vulnérable dans cette situation et, par conséquent, éprouver de la difficulté à agir avec impartialité.
- Un conflit d'intérêts potentiel pourrait subvenir si le financement de vos soins affectait leur héritage potentiel (ou celui d'autres membres de la famille).

Évaluer les diverses options

Selon les circonstances et leurs préférences, certaines personnes pourraient vouloir désigner plus d'un fondé de pouvoir ou mandataire. Si tel était le cas, plusieurs choix seraient possibles; par exemple, vous pourriez exiger que vos fondés de pouvoir ou mandataires agissent ensemble (« conjointement ») ou leur accorder la flexibilité pour accomplir leurs tâches séparément ou ensemble (« conjointement et solidairement »). Le genre de tâches que votre ou vos fondés de pouvoir ou votre ou vos mandataires pourront accomplir dépendra des pouvoirs qui leur ont été conférés lors de la rédaction de la procuration/mandat. Par exemple, certaines personnes ont une procuration ou un mandat général pour les biens couvrant tous les biens et affaires financières, alors que d'autres sont plus spécifiques et ne concernent que des désignations précises. Vous pouvez aussi accorder un pouvoir de décision indépendant à des personnes différentes pour différentes tâches (vous pourriez ainsi désigner une personne pour s'occuper des transactions bancaires courantes et d'une autre personne pour prendre les décisions en matière de placements). *Note : Pour tous ces scénarios, il est crucial de consulter un conseiller juridique qualifié de façon à ce que vous compreniez bien ce que chaque fondé de pouvoir ou mandataire est en mesure de faire seul ou en votre nom ainsi que de déterminer quelles actions doivent être accomplies conjointement et comment composer avec des instructions conflictuelles.*

Pour plusieurs raisons, dont entre autres le potentiel d'un fardeau émotionnel ou une dynamique familiale complexe, plusieurs personnes choisiront une société de fiducie pour agir comme fondé de pouvoir ou mandataire. Celle-ci leur offrira les services d'un professionnel et une approche impartiale par une société agréée. Advenant que vous désigniez une société de fiducie, le processus sera sensiblement le même. Une convention écrite et signée détaillant les tâches accomplies en votre nom sera ébauchée. Mais contrairement aux membres de votre famille qui pourraient ne pas être familiers avec les tâches à accomplir et les exigences légales, une société de fiducie vous offre l'assurance que des conseils seront offerts en temps opportun et fondés sur la réglementation en vigueur. Finalement, ces tâches seront réalisées par des experts dans leur domaine respectif.

Qu'arrive-t-il en l'absence d'une procuration ou d'un mandat valide ?

Bien que plusieurs personnes puissent présumer que leur conjoint ou qu'un membre de la famille sera automatiquement désigné comme fondé de pouvoir ou mandataire advenant leur inaptitude, la réalité est que sans ce type de document en place, chaque province

et territoire a des règles spécifiques en matière de tutelle et de prise de décisions. Cela signifie que sans une ordonnance d'un tribunal, votre conjoint ou un membre de votre famille ne sera généralement pas en mesure d'accéder à vos informations financières et à vos actifs. Dans cette situation, elles devront faire la demande au gouvernement provincial/territorial ou à un tribunal pour que quelqu'un soit désigné. Ce processus pourrait être fastidieux et dispendieux, et des demandes concurrentielles pourraient être présentées, n'ajoutant que délais et coûts au processus.

Pas seulement une décision pour les aînés

Désigner un mandataire est typiquement perçu comme une décision à prendre par des aînés, alors qu'une situation d'inaptitude peut survenir à toute étape de la vie. Même si statistiquement les aînés sont les plus propices à bénéficier d'une procuration/mandat, toute personne devrait être proactive quant à sa mise en place. Il n'est jamais trop tôt pour s'offrir la tranquillité d'esprit ! Par exemple, pour les adultes avec de jeunes enfants, la génération « sandwich » (30 à 50 ans), qui font déjà face au stress financier et émotionnel d'avoir à s'occuper de leurs parents et de leurs enfants, ou pour les familles reconstituées ou ayant une dynamique complexe, un événement imprévu qui les rendrait inaptes pourrait leur faire subir un fardeau important et compromettre leur futur personnel et financier.

En dépit de tous les autres facteurs, la protection de sa propre personne devrait être la priorité d'une personne au moment de se doter d'une procuration ou d'un mandat et de désigner un fondé de pouvoir ou mandataire. Malheureusement, sans ce document ou si la personne désignée comme fondé de pouvoir ou mandataire n'était pas à la hauteur de la tâche, la possibilité d'abus serait amplifiée. La triste réalité est que la maltraitance des aînés est en hausse partout au Canada, et que la forme la plus courante est la maltraitance financière.

Pour une discussion plus approfondie sur la planification pour les aînés, incluant les soins de santé et la maltraitance des aînés, veuillez vous référer à l'article : « L'âge n'est-il qu'un chiffre? » à la page 6 de ce numéro de *Perspectives*.

Références :

1. <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/170503/dq170503a-fra.htm>
2. <https://www.cma.ca/Fr/Lists/Medias/the-state-of-seniors-health-care-in-canada-september-2016-fr.pdf>

Agir comme fondé de pouvoir ou mandataire

Pour ceux et celles qui agissent comme fondé de pouvoir ou mandataire d'un membre de la famille ou d'un ami, certains pourraient se sentir accablés par cette charge tout en prenant soin de la personne. Pour les aider à composer avec une telle situation, RBC Successions et fiducies leur offre des ressources d'une grande utilité, incluant une « Liste de contrôle en cas de nomination pour une procuration relative aux biens » et un « Guide de référence pour exercer votre rôle de fondé de pouvoir en vertu d'une procuration » à <https://estateandtrust.rbcwealthmanagement.com/fr/centre-ressource/ressources-du-fonde-de-pouvoir>.



Pour de plus amples informations sur le choix d'un fondé de pouvoir ou mandataire ou sur le fait d'agir soi-même à ce titre ou sur les services de procuration ou de mandat, veuillez visiter <https://estateandtrust.rbcwealthmanagement.com/fr/solutions/services-de-procuration>.



Changements fiscaux concernant les sociétés privées au Canada

Un aperçu de ce que les propriétaires d'entreprise doivent savoir

Selon des statistiques du Gouvernement du Canada, environ 1,2 million d'entreprises comptant des employés sont présentes au pays. Le trois quarts exercent leurs activités dans le secteur des services et le reste dans le secteur de la fabrication de biens.¹ La grande majorité de ces entreprises sont de petites entreprises (comptant moins de 100 employés), avec une représentation particulièrement importante dans les secteurs de la construction et du commerce de détail de même que dans les services professionnels et techniques.² Toutefois, bien que leur réalité sectorielle puisse être différente, bon nombre de propriétaires d'entreprise ont un point en commun très important : être en mesure de comprendre les nouveaux changements fiscaux proposés touchant les sociétés privées et ses conséquences.

À l'été 2017, le gouvernement fédéral (« le gouvernement ») a proposé des changements affectant la majorité des sociétés privées au Canada. Un en particulier cible le fractionnement de revenu avec des membres de la famille, par le biais d'une société privée. De nombreux propriétaires d'entreprise ont fait part de leurs préoccupations au gouvernement et, suite à une période de consultation et un examen des soumissions reçues, ce dernier a publié en décembre des propositions législatives révisées. Elles ont précisé la portée des règles de fractionnement de revenu et ont clarifié la nature des changements proposés. Ces changements pourraient impacter plusieurs propriétaires d'entreprise et professionnels incorporés à différents degrés et les amener à être confrontés à de nouveaux défis. Le gouvernement a entériné ces propositions dans le budget fédéral annoncé le 27 février 2018.

Indépendamment de l'industrie ou de la taille de votre entreprise, si vous êtes propriétaire d'une société privée au Canada, voici une description des mesures avec lesquelles vous pourriez devoir composer.

Note : Les renseignements suivants vous offrent un aperçu des changements fiscaux proposés s'appliquant aux sociétés privées. Pour déterminer l'impact que ces changements pourraient avoir sur vous et votre entreprise, il est essentiel de consulter un conseiller fiscal et un conseiller juridique qualifié.



Qu'est-ce qui change ?




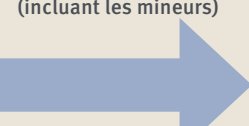
Une des cibles principales des changements proposés est le fractionnement de revenu ou la répartition de revenu. Cette stratégie, couramment utilisée par les propriétaires d'entreprise ou professionnels constitués en société, a pour but de rediriger des revenus aux membres de la famille se trouvant dans une fourchette d'imposition moins élevée (que celle du propriétaire dirigeant).

Avant les changements, il existait des règles qui ciblaient spécifiquement le fractionnement de revenu avec des enfants mineurs. Désignées d'impôt sur un revenu fractionné (IRF) ou d'imposition des enfants mineurs, ces règles limitaient le fractionnement à certains types de revenus — tels que les dividendes de sociétés privées — dans le cas d'enfants âgés de moins de 18 ans.

Suite aux modifications, ces règles d'IRF seront élargies à certains membres de la famille âgés de 18 ans et plus, et pourraient s'appliquer à certains montants reçus, directement ou indirectement, d'une entreprise liée. Dans ce contexte, une entreprise liée est généralement définie comme étant une entreprise au sein de laquelle le particulier est lié à un autre particulier qui participe activement à ses activités ou qui détient une partie importante de son capital-actions.

En général, les montants assujettis aux règles de l'IRF pourraient inclure l'intérêt ou les dividendes reçus d'une société privée ou certains revenus reçus de sociétés de personnes et fiducies, mais ne s'appliqueraient pas aux salaires versés par l'entreprise liée. Il existe cependant des catégories d'âges et des critères qui excluent certains membres de la famille de ces nouvelles règles d'IRF. Afin de déterminer si les exclusions quant à ces règles s'appliquent, le gouvernement a développé des critères de « démarcation nette ».

Le tableau suivant indique certains des critères de base pour les exclusions de l'IRF :

18 ans et plus 	<p>Le particulier doit « participer activement » aux activités de l'entreprise de façon régulière, continue et importante dans l'année en cours ou lors d'une des cinq années précédentes (lesquelles n'ont pas à être consécutives). « Participer activement » signifie que le particulier travaille dans l'entreprise au moins 20 heures par semaine pendant toute la période de l'année au cours de laquelle l'entreprise est exploitée.</p>
De 18 à 24 ans 	<p>Si le particulier ne satisfaisait pas le critère de « participation active » mentionné ci-dessus, il serait alors admissible à un rendement établi en fonction d'une formule prescrite. Toutefois, si ce rendement excédait la formule prescrite, il serait alors nécessaire de déterminer s'il s'agit d'un « rendement raisonnable » en considérant uniquement les contributions de « capital indépendant » (soit tout capital contribué à l'entreprise, à l'exception du revenu d'un bien d'une entreprise liée, d'un emprunt ou de fonds reçus d'une personne liée, autre qu'un bien hérité).</p>
25 ans ou plus 	<p>Si le particulier ne satisfaisait pas le critère de « participation active », il pourrait être exclu s'il détenait des « actions exclues ». Le principal critère servant à déterminer s'il s'agit d'actions exclues est relatif à la possession d'au moins 10 pour cent des actions d'une société privée quant à sa valeur et au droit de vote. Cette exclusion n'est pas disponible aux sociétés professionnelles ou entreprises de service.</p> <p>Pour ceux qui ne répondent pas aux critères de « participation active » ou d'« actions exclues », un critère de raisonnabilité peut servir à déterminer quelle portion du revenu peut être assujettie à l'IRF. Il existe des critères de « raisonnabilité » spécifiques qui sont considérés, dont la contribution de main-d'œuvre et de capital, le risque encouru, les paiements historiques et d'autres facteurs pertinents. L'ARC a aussi statué que la détermination d'un rendement raisonnable serait relatif aux circonstances de chaque entreprise.</p>
Toute personne (incluant les mineurs) 	<p>Les gains en capital imposables réalisés à la disposition de biens agricoles ou de pêche admissibles ainsi que d'actions admissibles d'une petite entreprise ne seront pas assujettis à l'IRF.</p>

Note : Nous vous recommandons de consulter un conseiller fiscal et un conseiller juridique qualifié afin de connaître la portée que ces changements auront sur votre situation fiscale et celle de votre entreprise.



Existe-t-il des changements spécifiques pour les conjoints mariés ou de fait ?

Il existe une exception significative quant à l'âge des propriétaires d'entreprise et de leur conjoint. En effet, si tout montant versé à un propriétaire d'entreprise âgé de 65 ans ou plus au cours de l'année fiscale est exempté des règles de l'IRF, alors tout montant payé à son conjoint conservera la même exemption d'IRF. Cette exception a pour but d'aider à faire face aux défis associés à la planification de la retraite et tente de rapprocher les nouvelles mesures entourant l'IRF aux règles existantes en matière de fractionnement de revenu de pension.

Impact fiscal pour les sociétés professionnelles

Les effets fiscaux de ces nouveaux changements pourront être le plus fortement ressentis chez certains professionnels constitués en société comme les médecins, les avocats et les dentistes. Pour plusieurs de ces professionnels, bien que la constitution en société puisse s'être avérée avantageuse à plusieurs égards, un des principaux facteurs ayant motivé l'incorporation de leur pratique pourrait être les bénéfices fiscaux associés au fractionnement de revenu avec des membres de leur famille. Ces bénéfices pourraient toutefois ne plus être disponibles suite aux nouvelles mesures.

Bien que les membres de la famille puissent toujours être admissibles à certaines des exclusions, de par la nature spécialisée des tâches accomplies par les professionnels ainsi que de par les exigences imposées par leur ordre, il pourrait s'avérer difficile pour les membres de la famille de satisfaire aux exigences en matière d'exclusion.

Étant donné les nouvelles restrictions, certains professionnels incorporés pourraient ne plus être en mesure de fractionner leur revenu avec des membres de leur famille se trouvant dans une fourchette d'imposition moins élevée que la leur. Par conséquent, ceux qui misaient autrefois sur cette stratégie pourraient désormais faire face à un fardeau fiscal familial plus élevé, risquant d'amoinrir le revenu familial net disponible.

En bref: d'autres exclusions de l'IRF

- Les gains en capital survenant suite au décès
- Le revenu ou les gains en capital issus de biens reçus suite à la rupture d'un mariage ou d'une union de fait
- Des biens hérités par une personne âgée de 18 ans et plus (c'est-à-dire, le légataire continue de bénéficier des contributions effectuées par la personne décédée)

Références :

1. http://www.ic.gc.ca/eic/site/o61.nsf/fra/h_03018.html
2. http://www.ic.gc.ca/eic/site/o61.nsf/fra/h_03018.html

Améliorer sa sécurité à l'ère du numérique





Comprendre les risques du numérique et comment mieux se protéger, soi-même et sa famille.

À l'échelle planétaire, on compte approximativement 3,6 milliards d'utilisateurs d'Internet et 1,8 milliard de sites Web.¹ Du point de vue du trafic et de la fonctionnalité en ligne, cela se traduit par environ 5,5 milliards de recherches chaque jour (par l'entremise de Google seulement), 269 milliards de courriels transmis quotidiennement et 40 milliards de transactions de commerce électronique par année mondialement.² Ce sont là des chiffres qui attestent de la croissance énorme du monde numérique et d'une expansion qui ne montre aucun signe d'essoufflement. Pour plusieurs personnes, de plus en plus d'aspects de la vie quotidienne comportent maintenant une facette numérique, mais le défi est de rester au courant des mesures de sécurité qui s'imposent lorsque l'on navigue en ligne. Compte tenu des technologies qui ne cessent de changer, des nouveaux appareils sur le marché et d'une connectivité presque constante, rester informé sur les meilleures façons de se protéger soi-même et ses renseignements personnels est plus nécessaire que jamais – et ce, pour tous les groupes d'âge. Vous êtes peut-être le parent d'un jeune enfant qui commence tout juste à se familiariser avec la navigation en ligne ou d'un adolescent actif sur les médias sociaux. Ou encore, un jeune adulte élevé à l'ère d'Internet, ou un adulte qui se retrouve dans des environnements en ligne au quotidien autant dans sa vie professionnelle que personnelle. Ou possiblement un aîné, familier avec les fonctionnalités du numérique, ou qui continue de se familiariser avec les outils et les activités numériques. Peu importe votre stade de vie ou votre niveau d'expérience, mieux comprendre les « cyberrisques » et leurs conséquences est essentiel pour tous et chacun. Dans le même ordre d'idée, prendre les mesures appropriées pour assurer sa sécurité en ligne et celle de sa famille dans tous les domaines de sa présence numérique est d'une très grande importance.

Note : Les conseils et les indications dans cet article proviennent du programme Pensez cybersécurité du gouvernement du Canada. Pour plus d'information ou pour trouver des ressources additionnelles, veuillez visiter le site suivant : <https://www.pensezcybersecurite.gc.ca/index-fr.aspx>



Se protéger contre les risques du commerce électronique

Que vous meniez une vie active et que vous soyez toujours en déplacement, que votre famille soit toujours occupé, que vous résidiez loin d'un centre urbain ou que vous n'affectionniez simplement pas les magasins bondés, le magasinage en ligne plaît beaucoup à de nombreuses personnes, puisqu'il s'agit d'une solution pratique, facile et qui, généralement, permet de gagner du temps. De plus, elle vous offre une multitude d'options à portée de main ainsi qu'un accès à des produits qui ne sont pas disponibles localement. Le fait que le commerce électronique soit de plus en plus populaire et que la plupart des produits et détaillants soient maintenant disponibles en ligne, entraîne malheureusement comme conséquence que le secteur devienne une cible de plus en plus attrayante pour les criminels et les fraudeurs en ligne. Ainsi, il est primordial que les consommateurs comprennent l'éventail des risques associés au commerce électronique. Il en est particulièrement ainsi lorsque l'on se sert de sa carte de crédit, de débit, ou d'un autre système de paiement numérique, lesquels sont les trois principaux modes de paiement utilisés par les consommateurs en ligne.³

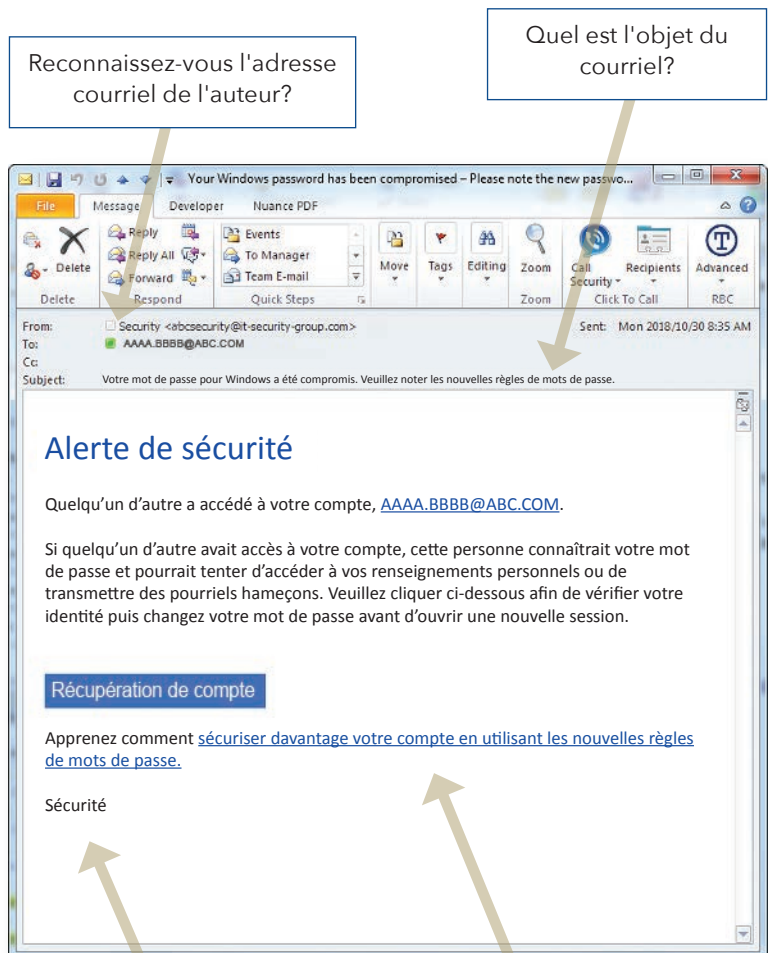
Il existe une variété de méthodes qui sont utilisées par les fraudeurs dans le secteur du commerce en ligne, les principales étant les courriels de marketing de masse, où ils imitent de véritables détaillants et font la promotion d'affaires alléchantes et de rabais, ou les courriels d'hameçonnage, lesquels tentent d'obtenir des renseignements confidentiels en se déguisant comme des entités dignes de confiance. À la réception de tout courriel promotionnel ou non familier qui vous est adressé, il est recommandé de ne pas cliquer sur le lien dans le courriel, celui-ci pouvant télécharger un virus ou un programme malveillant à votre ordinateur. Comme alternative, visitez le site Web officiel du détaillant pour confirmer si la promotion est réelle ou contactez indépendamment la société pour vous enquêter sur la teneur du courriel. Quant au site Web lui-même, certains signes pourront vous indiquer s'il est digne de confiance ou non. Certains signaux d'alarme à rechercher incluent une conception de site Web qui laisse à désirer ou qui contient des liens défectueux, l'absence d'une adresse commerciale ou d'un numéro de téléphone, ou encore des politiques de ventes, de retours ou de confidentialité difficiles à trouver sur le site ou qui ne sont pas claires.⁴



Il est de plus en plus important pour les consommateurs de comprendre les différents risques associés au commerce en ligne.

Que rechercher dans un envoi de courriels de marketing de masse ou des courriels d'hameçonnage?

- Des offres qui semblent trop bonnes pour être vraies.
- Toute demande de vérification de paiement.
- Des fautes d'orthographe ou grammaticales.
- Une formule générale de salutations, telle que « Cher client » et une signature générique à la fin du courriel.
- Un sentiment d'urgence ou la demande d'une réponse immédiate.



Le saviez-vous ?

Le Canada se classe présentement parmi les 10 premiers pays au monde pour le commerce électronique et il est prévu que le secteur du commerce électronique atteindra au pays une valeur de presque 40 milliards \$ d'ici la fin de l'année.⁵



Conseils de sécurité pour le magasinage en ligne

- Assurez-vous qu'il y a une icône de cadenas verrouillé ou de clé non brisée dans le coin inférieur droit de la page Web.
- Assurez-vous que l'adresse Web débute par « https:// » ; le « s » signifiant une adresse sécurisée.
- N'utilisez jamais un Wi-Fi public afin de magasiner en ligne.
- Trouvez et lisez la politique de confidentialité de tout site sur lequel vous magasinez.
- N'autorisez jamais que des champs de renseignements personnels ou de mots de passe soient remplis automatiquement.
- Ne permettez jamais qu'un site sauvegarde vos renseignements de cartes de crédit.
- Examinez régulièrement vos relevés de cartes de crédit pour vérifier s'ils comportent des frais non autorisés.

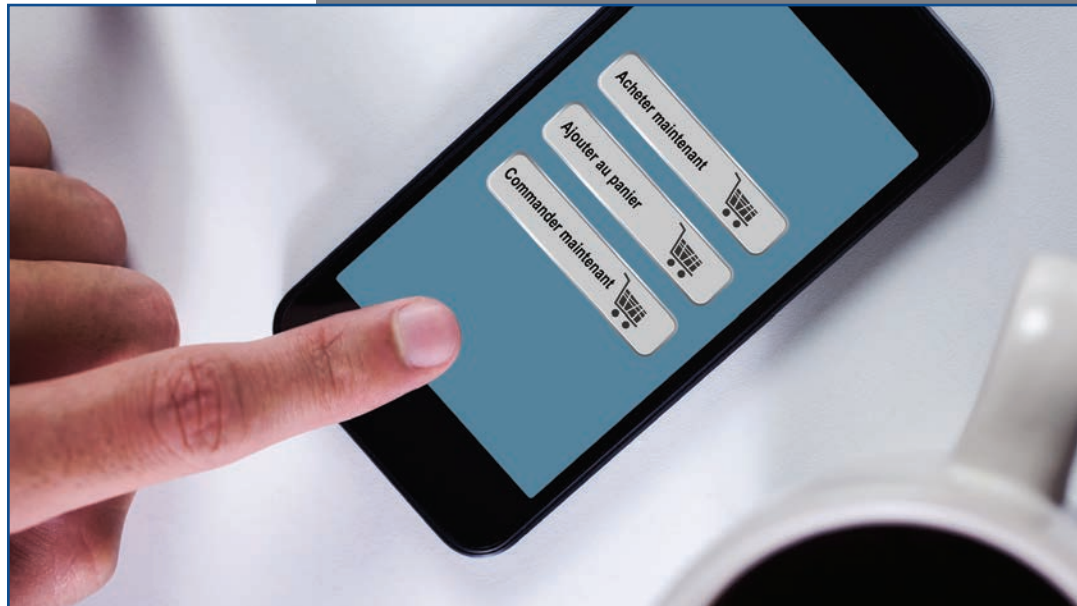
En plus du commerce électronique, les aînés représentent malheureusement une cible encore plus vulnérable à des diverses formes d'escroqueries et de fraudes. Pour plus d'information, veuillez consulter l'article de RBC GP intitulé « Comment protéger les aînés de l'exploitation financière » à <https://www.rbcwealthmanagement.com/ca/fr/research-insights/comment-protoger-les-aines-de-l-exploitation-financiere/detail/>.



Sécuriser ses appareils mobiles et personnels

C'est en 2016, que pour la première fois dans l'histoire, le recours à Internet sur des appareils mobiles et des tablettes électroniques a surpassé, à l'échelle mondiale, la navigation sur Internet à l'aide d'un ordinateur de bureau.⁶ Au Canada, plus spécifiquement, les ordinateurs de bureau demeurent toujours l'appareil privilégié pour accéder à Internet, suivis de peu par les appareils mobiles. Malgré la tendance croissante à se servir d'appareils mobiles, il existe un grand écart entre l'utilisation croissante d'appareils mobiles et les mesures prises pour les protéger. Selon le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile, bien que les Canadiens prennent généralement des précautions pour protéger leurs ordinateurs de bureau contre les « cybermenaces », seulement 50 pour cent d'entre eux connaissent les risques que présentent les autres appareils utilisés tels que leurs téléphones intelligents, leurs tablettes électroniques et leurs téléviseurs connectés.⁷

La connectivité est un phénomène qui s'enracine de plus en plus profondément dans la vie de nombreuses personnes, et ce, tant sur le plan personnel que professionnel, chez les jeunes et les adultes. Toutefois, bien que les appareils mobiles soient très pratiques et permettent à leurs usagers de maintenir leur accès à leurs environnements en ligne où qu'ils se trouvent, ils peuvent présenter certains risques. Ainsi, il est essentiel d'évaluer les types d'activités en ligne auxquels vous vous adonnez sur ces appareils de même que les risques auxquels vous pourriez être vulnérables. Selon la recherche, plus de 80 pour cent des Canadiens vérifient leurs courriels, utilisent des médias sociaux ou accèdent à leurs comptes en ligne à partir de leurs appareils mobiles.⁸ Si vous vous adonnez à une de ces activités sur un appareil mobile, il est essentiel que vous preniez des mesures pour vous protéger comme vous le feriez pour votre ordinateur à la maison.



Attention à ces types de messages :

Cher client, grâce à votre achat du mois dernier, vous avez gagné une carte-cadeau de 1000 \$. Rendez-vous à *magasineurprix.com* dans les 24 heures à venir pour la réclamer.

Félicitations ! Vous avez gagné une carte-cadeau de 500 \$ dans le cadre de notre programme Client du mois. Réclamez votre bon d'échange GRATUIT à <http://ABCxyz.1234>.

Conseils de sécurité pour le Wi-Fi mobile

- N'utilisez que des réseaux Wi-Fi protégés par des mots de passe.
- Ne vous connectez jamais à des réseaux inconnus.
- Désactivez la fonction Wi-Fi lorsque vous ne l'utilisez pas, afin d'éviter que vos appareils se connectent automatiquement aux réseaux disponibles.

Protéger vos appareils mobiles

- Verrouillez votre téléphone mobile à l'aide d'un robuste mot de passe ou d'un NIP et faites en sorte qu'il s'autoverrouille après une brève période de non-utilisation. Cette mesure pourrait protéger vos renseignements personnels advenant que votre téléphone soit perdu ou volé.
- Vérifiez régulièrement le site Web de votre fournisseur de service mobile pour des renseignements sur des mises à jour du système d'exploitation et agissez toujours conformément aux messages d'alertes authentifiés sur le système d'exploitation reçus de votre fournisseur de service mobile.
- Ne téléchargez que des applications et du contenu provenant de sites réputés ou de sources auxquelles vous avez confiance, et essayez de n'utiliser que des sites Web officiels ou la source par défaut de l'application pour effectuer des téléchargements.
- N'ouvrez jamais des pièces jointes et ne cliquez jamais sur des liens d'expéditeurs de messages suspects ou inconnus, et ce, même s'ils prétendent provenir de votre fournisseur de service cellulaire.
- À moins que vous en ayez besoin, réglez toujours votre Bluetooth mobile au mode caché afin que les pirates informatiques et les étrangers ne puissent s'y connecter et évitez d'activer votre Bluetooth ou d'effectuer des connexions dans des lieux publics.

Conseils de sécurité pour l'infonuagique

- Étant donné que les serveurs appartiennent, sont maintenus et gérés par des fournisseurs de service, assurez-vous d'être familier avec votre contrat de service pour l'accès à l'infonuagique et des serveurs en ligne.
- Il existe une possibilité que les données puissent être stockées dans un ou plusieurs pays étrangers. Renseignez-vous sur quels pays sont impliqués, puisque vos données seront assujetties à la législation de ce(s) pays.
- Familiarisez-vous avec les pratiques et mesures de sécurité utilisées par votre fournisseur de service infonuagique afin de vous assurer que les méthodes les plus efficaces et récentes sont utilisées.

Comprendre les risques associés à l'infonuagique

Lorsqu'on considère la sphère numérique dans son ensemble, l'infonuagique est relativement nouvelle, et bien que plusieurs personnes puissent avoir une compréhension de base quant à son utilisation, certaines personnes pourraient ne pas comprendre exactement comment elle fonctionne comme par exemple où les données sont stockées, qui les gère et qui assure leur conservation. Le stockage infonuagique consiste généralement en un espace en ligne qui est utilisé pour stocker des données de toutes sortes dont des documents, des photos, de la musique et des vidéos auxquels vous pouvez accéder à partir de n'importe lequel de vos appareils. Les données sont stockées sur des serveurs distants qui appartiennent et sont gérés par un fournisseur de service de stockage infonuagique, et on peut avoir accès à celles-ci de n'importe où grâce à Internet ou l'infonuagique. Cette méthode de stockage de données est de plus en plus populaire et il est prévu que d'ici 2020, environ un tiers des données transiteront par l'infonuagique.⁹ Plusieurs considèrent l'infonuagique comme une méthode pratique et simple de stocker des données et de les rendre accessibles à l'extérieur de votre appareil, mais il existe des risques potentiels pour ces utilisateurs qui n'effectuent pas une recherche de base.

Protéger vos renseignements personnels sur les médias sociaux

Instagram, Facebook, YouTube, LinkedIn, Pinterest : ce ne sont là que quelques-uns des sites de médias sociaux et des sites de réseautage que quelque 20,1 millions de Canadiens ont utilisés en 2017.¹⁰ Ces types de sites et de réseaux sont devenus une des principales méthodes utilisées par de nombreuses personnes pour communiquer et rester en contact avec des membres de leur famille et amis, et ont véritablement modifié la façon dont on interagit les uns avec les autres. Bien que le nombre d'utilisateurs et de médias sociaux ne cesse d'augmenter, ce sont là des espaces en ligne où de nombreuses personnes relâchent leur vigilance quant aux mesures de sécurité à prendre. En effet, on a tendance à partager librement des renseignements, des photos et des détails personnels les concernant, et lorsque cela survient, cela ouvre la voie aux pirates informatiques et criminels.

Cela pourrait en surprendre certains, mais bien que d'apparence anodine et souvent considéré comme un passe-temps ludique, une façon courante dont les pirates informatiques obtiennent accès à de l'information mise sur les jeux-questionnaires des médias sociaux et les blogues interactifs, qui sont d'ailleurs souvent créés par des pirates informatiques. Ces types de jeux-questionnaires et de blogues à partager demandent généralement une question ou une série de questions qui vous encouragent à communiquer des renseignements personnels, comme la rue où vous avez été élevé, quelle école vous avez fréquentée, le nom d'un ancien animal domestique ou de votre première voiture. Ce n'est pas une coïncidence si ces questions sont aussi des questions courantes de sécurité ou des questions couramment utilisées pour récupérer un mot de passe oublié lorsque vous créez un compte ou ouvrez une session pour des sites confidentiels. Certains de ces jeux-questionnaires nécessitent aussi que vous ouvriez un lien pour participer, lequel pourrait vous diriger à un site non sécurisé, ou vous pourriez devoir accorder certaines permissions ou autoriser un accès de l'application du jeu-questionnaire à votre profil et liste d'amis.¹¹ En faisant une de ces choses, vous vous rendriez immédiatement plus vulnérable au vol d'identité et vous pourriez possiblement divulguer des renseignements confidentiels dont pourront se servir des pirates informatiques pour vous cibler ainsi que vos comptes.



Instagram, Facebook, YouTube, LinkedIn, Pinterest : ce ne sont là que quelques-uns des sites de médias sociaux et des sites de réseautage que quelque 20,1 millions de Canadiens ont utilisés en 2017.¹⁰



Protection de votre vie privée sur les médias sociaux

- N'acceptez pas d'amis ou des demandes d'inconnus, même s'il peut sembler que vous avez des amis en commun.
- Prenez le temps de bien comprendre les paramètres de vie privée et de sécurité sur les sites de réseaux sociaux, et établissez les contrôles nécessaires afin de déterminer qui peut voir quoi. Les réglages par défaut procurent souvent un accès plus étendu que celui désiré par la plupart des personnes et vous pouvez normalement ajuster les réglages à un niveau bien plus élevé.
- Avant d'afficher des photos ou de l'information, demandez-vous si vous donnez trop d'information, et n'incluez jamais de coordonnées personnelles sur votre page de profil.
- Évitez d'afficher certains renseignements d'applications de conditionnement physique (tel que vos parcours de course à pied) et vos projets de vacances, et évitez aussi le géomarquage d'endroits que vous visitez, puisque tous ces renseignements permettent de vous situer — et ainsi, de faire savoir que vous n'êtes pas chez vous, ce qui peut rendre votre résidence vulnérable.
- À la fin de chaque session, déconnectez-vous de votre compte, fermez votre navigateur et videz votre mémoire cache.



Pour plus d'information sur la promotion de la sécurité Internet chez les générations plus jeunes, veuillez consulter l'article paru au printemps 2016 dans *Perspectives* de RBC GP et intitulé « La sécurité en ligne est une responsabilité familiale » à <https://www.rbcwealthmanagement.com/ca/fr/research-insights/la-securite-en-ligne-est-une-responsabilite-familiale/detail/>.

Références :

1. <https://www.statista.com/statistics/273018/number-of-internet-users-worldwide/> (en anglais seulement)
<https://news.netcraft.com/archives/2018/01/19/january-2018-web-server-survey.html> (en anglais seulement)
2. <https://www.lifewire.com/how-many-emails-are-sent-every-day-1171210> (en anglais seulement)
<https://www.statista.com/statistics/369333/number-ecommerce-transactions-worldwide/> (en anglais seulement)
3. <https://www.shopify.com/enterprise/global-ecommerce-statistics#GlobalInfographic> (en anglais seulement)
4. <https://www.pensezcybersecurite.gc.ca/cnt/prtct-yrslf/prtctn-mn/nln-shpng-fr.aspx>
5. <https://www.remarkety.com/global-ecommerce-trends-2016#Canada> (en anglais seulement)
6. <http://gs.statcounter.com/press/mobile-and-tablet-internet-usage-exceeds-desktop-for-first-time-worldwide> (en anglais seulement)
7. <https://www.pensezcybersecurite.gc.ca/cnt/rsrct/nfgrphcs/20170424-fr.aspx>
8. <https://www.pensezcybersecurite.gc.ca/cnt/rsrct/nfgrphcs/20170424-fr.aspx>
9. <https://www.forbes.com/sites/bernardmarr/2015/09/30/big-data-20-mind-boggling-facts-everyone-must-read/#3cb4eef317b1> (en anglais seulement)
10. <http://mediaincanada.com/2017/07/13/canadians-over-index-on-twitter-use-emarketer/> (en anglais seulement)
11. <https://www.pensezcybersecurite.gc.ca/cnt/blg/pst-20180123-fr.aspx>

Changer vos réglages

Si vous vous étiez déjà connectés à des applications de jeux ou de jeux-questionnaires par l'entremise des médias sociaux, vous pourriez vraisemblablement vous en déconnecter en modifiant vos réglages sur le site. Bien que chaque média social diffère quant aux étapes nécessaires pour désactiver l'intégration avec les applications, les jeux ou les sites Web à l'extérieur du site auquel vous êtes connecté, tous comportent généralement un menu « réglages », lequel est normalement facile d'accès. Recherchez des mots clés comme Applications et sites Web dans le menu des réglages, et modifiez-les afin de désactiver toute connexion à une plateforme extérieure.

monGPS^{MC} de RBC Gestion de patrimoine

Vous vous demandez à quoi ressemble votre avenir ?

monGPS^{MC} offre une vue d'ensemble de votre situation financière et de la façon dont vous effectuez le suivi de vos objectifs à court terme et à long terme.

Grands objectifs :
Solution fondée sur la planification de patrimoine, qui permet de repérer et de produire des rapports sur vos objectifs.

Priorités :
Approche intégrée regroupant au même endroit tout ce qui est important financièrement, afin que vous puissiez définir et prioriser les étapes importantes.

Solutions :
Approche-conseil qui vous aide à repérer les occasions et qui vous propose des solutions en vue d'en tirer parti.



Pour plus ample information sur monGPS^{MC}, veuillez visiter :
<http://www.rbcwealthmanagement.com/ca/fr/research-insights/une-approche-integree-a-la-planification-de-gestion-de-patrimoine-avec-mongps/detail/>



**Gestion
de patrimoine**

©/MC Marque déposée de Banque Royale du Canada, RBC Gestion de patrimoine est une marque déposée de Banque Royale du Canada et l'une de ses divisions opérationnelles. utilisée sous licence. © Banque Royale du Canada, 2017. Tous droits réservés.

Ce document a été préparé pour les sociétés membres de RBC Gestion de patrimoine, RBC Dominion valeurs mobilières Inc. (RBC DVM)*, RBC Phillips, Hager & North Services-conseils en placements inc. (RBC PH&N SCP), RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA), la Société Trust Royal du Canada et la Compagnie Trust Royal (collectivement, les « sociétés ») ainsi que leurs sociétés affiliées, RBC Placements en Direct Inc. (RBCPD)*, Services financiers RBC Gestion de patrimoine inc. (SF RBC GP) et Fonds d'investissement Royal Inc. (FIRI). *Membre—Fonds canadien de protection des épargnants. Chacune des sociétés, FIRI, SF RBC GP, RBCPD et la Banque Royale du Canada sont des entités juridiques distinctes et affiliées. Par « conseiller RBC », on entend les banquiers privés employés par la Banque Royale du Canada, les représentants inscrits de FIRI, les représentants-conseils employés par RBC PH&N SCP, les premiers conseillers en services fiduciaires et les chargés de comptes employés par la Compagnie Trust Royal ou la Société Trust Royal du Canada ou les conseillers en placement employés par RBC DVM. Au Québec, les services de planification financière sont fournis par FIRI ou par SF RBC GP, qui sont inscrits au Québec en tant que cabinets de services financiers. Ailleurs au Canada, les services de planification financière sont offerts par l'entremise de FIRI, de la Société Trust Royal du Canada, de la Compagnie Trust Royal ou de RBC DVM. Les services successoraux et fiduciaires sont fournis par la Société Trust Royal du Canada et la Compagnie Trust Royal. Si un produit ou un service particulier n'est pas offert par l'une des sociétés ou par FIRI, les clients peuvent demander qu'un autre partenaire RBC leur soit recommandé. Les produits d'assurance sont offerts par l'intermédiaire de SF RBC GP, filiale de RBC DVM. Lorsqu'ils offrent ou vendent des produits d'assurance vie dans toutes les provinces sauf le Québec, les conseillers en placement agissent à titre de représentants en assurance de SF RBC GP. Au Québec, les conseillers en placement agissent à titre de conseillers en sécurité financière de SF RBC GP. Les stratégies, les conseils et les données techniques contenus dans cette publication sont fournis à nos clients à titre indicatif. Ils sont fondés sur des données jugées exactes et complètes, mais nous ne pouvons en garantir l'exactitude ni l'intégralité. Le présent document ne donne pas de conseils fiscaux ou juridiques, et ne doit pas être interprété comme tel. Les lecteurs sont invités à consulter un conseiller juridique ou fiscal qualifié ou un autre conseiller professionnel lorsqu'ils prévoient mettre en oeuvre une stratégie. Ainsi, leur situation particulière sera prise en considération comme il se doit et les décisions prises seront fondées sur la plus récente information qui soit. Les taux d'intérêt, l'évolution du marché, le régime fiscal et divers autres facteurs touchant les placements sont susceptibles de changer. Ces renseignements ne constituent pas des conseils de placement ; ils ne doivent servir qu'à des fins de discussion avec votre conseiller RBC. Les sociétés, FIRI, SF RBC GP, RBCPD, la Banque Royale du Canada, leurs sociétés affiliées et toute autre personne n'acceptent aucune responsabilité pour toute perte directe ou indirecte découlant de toute utilisation de ce rapport ou des données qui y sont contenues.

© / MC Marque(s) déposée(s) de la Banque Royale du Canada. RBC Gestion de patrimoine est une marque déposée de la Banque Royale du Canada, utilisée sous licence. © 2018 Banque Royale du Canada. Tous droits réservés.



Combiner l'expertise, la solidité et des ressources inégalées en une offre de service personnalisée.

Lorsque vous recherchez le bon professionnel financier pour vos besoins en gestion de patrimoine, vous n'avez pas à choisir entre les meilleures ressources de l'industrie et un service personnalisé. Chez RBC Gestion de patrimoine, vous trouverez le meilleur des deux mondes. Nous offrons des ressources inégalées à l'échelle mondiale afin de vous fournir des conseils financiers sur mesure. De plus, vous aurez accès à cette équipe de professionnels dévoués par l'entremise d'un guichet unique.

Nous vous invitons à vous rendre en ligne à rbcwealthmanagement.com afin de découvrir pourquoi RBC Gestion de patrimoine est le partenaire qu'il vous faut.



**Gestion
de patrimoine**

RBC Dominion valeurs mobilières • RBC Phillips Hager & North Services-conseils en placements • RBC Gestion privée
Services-conseils en placement et gestion discrétionnaire de placements | Successions et fiducies RBC | Planification de patrimoine familial

© / ™ Marque(s) déposée(s) de la Banque Royale du Canada. RBC Gestion de patrimoine est une marque déposée de la Banque Royale du Canada. Utilisées sous licence. © 2018 Banque Royale du Canada. Tous droits réservés. Imprimé au Canada.

119947 (06/2018)